

N° 42 FASCULE BIMESTRIEL

DÉCEMBRE 1955

OGAM

TRADITION CELTIQUE

HISTOIRE — LANGUE
ARCHÉOLOGIE — RELIGION
NUMISMATIQUE

TOME VII

Fasc. 6



OGAM

2, rue Léonard-de-Vinci

(B. P. 2)

RENNES

LVGDVNVM and LVGDVNENSIS

by

Joshua WHATMOUGH

Harvard University

«La province Lyonnaise de l'époque impériale ne représente plus qu'un reste bien réduit de l'ancienne Celtique» writes Grenier in his *Manuel* 1, 133. Caesar's *Celtica* had stretched from the Garonne to the Seine and the Marne, from the Rhine to the Atlantic, with its core centered in the Bituriges Cubi, almost in the center of Gaul itself, and a number of sea-faring tribes (*aremorici*), settled on the west coast, chiefly at north of the mouth of the Loire. But the establishment of Belgic power north the Marne, the loss of their hegemony by the Bituriges, those «lords of the world», to the Aruerni, the succession of defeats at the hands of the Romans as well as of the Cimbri and Teutones, and finally the Roman conquest of Gaul, followed by the political re-organization under Augustus, left of the ancient *Celtica* only a narrow strip of territory, stretching from the Saône to Brittany, and lying between the Loire and the Belgic frontier, which at that time was set not on the Seine but a few miles north of it and almost parallel to it, a location doubtless intended to keep the *Belgae* under restraint.

The territory of *Lugdunensis* took its name from that of the city of *Lugdunum*, which unlike the ancient capital of Bituriges Cubi (*Bourges*, the ancient *Auaricum*), instead of being centrally placed, was set near the frontier of *Narbonensis*, perhaps for protection, but also at a point at which it served as a meeting place for Gaulish gatherings and gave, at the same time, a sense, or at least a shadow, of unity.

The paucity of pre-Latin inscriptions in *Lugdunensis* makes the ancient proper names of this territory all the more important, ambiguous as their interpretation often is. The name *Lugdunum* itself has been the subject of repeated conjecture, ancient and modern.

Pseudo-Plutarque, *de fluviis* 6, 4, cites *lougos* «raven» as the explanation of *Lugdunum*, but the word stands entirely alone and (Dottin 266) is suspect. Nor is there clear support

in Strabo 4, 4, 6, 198 c. *limen... duo korakon*. (off the coast, near the mouth of the Loire). Other ancient etymologies tend to discredit this one, though Pokorny (Urg. 132) has come to its defense (*lougō-* «black»), but not convincingly; cf. A. H. Krappe, in *Revue de l'Histoire des religions*, 114, 1936, 236-246. The Endlicher glossary has: *lugdunum* «desideratum montem» (613. 1); but we read «lucidus mons» in *Heirici vita S. Germani* 4, 298, and the discussion by Dottin (*Langue Gauloise*, p. 268) and Stokes (now generally abandoned) in *Transac. Phil. Soc.*, 1868-69, 251 may be consulted by the curious.

But the suggestion of *luk* recurs in a gloss of *Iulianus imp. in Misopog.* 340 which reads, *ten philen Louketian* (i. e. Paris) *onomazousi d'outōs hoi Keltōi ton Parisiōn ten polikhnen*. Cf. *Schol. Iuv.* 1, 44: *lucis donum id est mons* (sc. *donum*, i. e. *dunum*) and in *Pseudo-Plutarque loc. cit. oros Lougdounos kaloumenon*, evidently *oros is dunum*, and the name of the first Bishop of Lyons, *Pbotinus*, is held by some to lend weight to this guess.

Modern etymologists have appealed to the divine name **Lugus* (a u-stem), pl. *Lugoues* at a number of places in Gaul and elsewhere (Avenches, Bonn, Oswa, Sinoza), but the singular is not attested in Gaulish, only in Irish. Some other modern suggestions (Philipp in *Ph. W.* 1913, 1146, cf. *Rev. Et. Anc.* 15, 1913, 451; Gröhler, *Fr. Ortsnamen* 1, 1913, 99) may be ignored.

So far as I know, no one suggested comparison with *lougeon* «marsh, swamp» (see *Dialects of Ancient Gaul*, 170, 240), not, I think, an Illyrian word (*Indogermanische Forschungen* 47, 1929, 323, n. 1), but Keltic, and to be deduced from Strabo 7, 5, 2, 213 C. Now the ancient name of Paris itself, *Lutecia* or *Lutetia* has been the subject of much etymological speculation. It is commonly regarded as standing for *Lucototia*, (in Strabo, *Loukotokia*), i. e. the abode of *Lucotios* «the mouse-god», Old Irish *luch...* quod sonat *Latine mus*, see *Dialects of Ancient Gaul* 170. But in this gloss *mus* seems to have been confused with *mus* «humus» in *Isidore* (DAG 150, now compared also with *mōus gē* in *Hesychius*), and since the site of Paris was described as marshy (e. g. *Caesar, De Bello Gallico* 7, 57, 1) perhaps we have **luco-*: **lugo-* «marsh», since *Louketia* is yet another variant for the name of Paris (see above), and comparison with **loco-* «lake» (also a u-stem) as in *Pennolucus* (or in Latin *Summolacus*, on lake Geneva), see DAG 15 (s. v. *Ebrudunum Sapaudae*), is not impossible. Thus *Lugdunum* (with *g*: *e*) would be a fortification surrounded by swampy marsh-land, or an actual moat;

Segolocus is near Lincoln, which is itself *Lindum* (Irish *lind* «lake») colonia.

Even more confused (and confusing) is the argument that has raged around modern French names that represent a reconstructed prototype **equoranna* or **icoranna*. They occur not only in *Lugdunensis* but all over Gaul. The form is believed to be Keltic and -*ranna* or -*randa* is usually explained by comparison with Irish *rann*, Kymric and Breton *ran* «part, portion», since it is evident that the form designates a frontier site, like Latin *finis*. But what is *ico-*, *equo-*? No explanation hitherto proposed is acceptable. Now since *Coligny* shows *equo-*, like Umbrian *ekvine* (both with I. *Europ.-k^u*, not *q^u*), it is at least possible that Umbrian *eikvasese* (and *eitipes*, both for older **eik^u*, cf. German *eigen*, English *own*), and *eikvasatis* furnish a clue to *ico-*, *equo-*, in the puzzling Gaulish names. The former means «in pagis, collegiis», the latter means «paganicis», cf. *Oscan eikviaris* (?) in LD 14, and (with *Buecheler Umbrica* 29) local names such as *Aequi, Aequicoli*, or Illyrian *Aecjeus lacus* (*Geog. Lat. Min.* 153) which gives a water boundary. *Aecae* (Apulia Pl. 3, 105); for the meaning required in **equo-randa* is that of «a common» i. e. «equal» boundary, and the etymology proposed (see von Planta, *Gramm.* 1, 346-348, *Devoto Tab. Iguv.* 317 n. 2) fit the requirements exactly. It is possible that an ancient testimony to the required form appears in the coinlegend (Blanchet, *Traité*, 119, 219), *eiqitiako* found at Graçay (Cher).

...

A word peculiar to *Lugdunensis* that is often overlooked is doubtless the source of the much disputed *Fr. brosse*, English brush. *Meyer-Lübke* in his *Romance Etymological dictionary* (1417, cf. 1340 a) always considered this word Germanic, and reconstructed it as **burstia*, a form for which there is no justification whatever. But the Graeco-Latin glossary *CGL* 2.162, 43 furnishes a clue in

prosa pexa tunica: *pekson himation*

which is confirmed by the inscription *CIL XIII. 2023* and its reference to

ars prossaria

Now *Meyer-Lübke's -st-* might be accepted as equivalent to the Keltic *-ss-* if only the rest of his reconstruction were acceptable. But it is a pure ad hoc fabrication, which he never would have proposed, had he known of the gloss and of the inscription quoted above. These show clearly what the

Keltic form was, namely, *brossa «brush». In fact Rostovtzeff (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres* 1930, p. 250-260) proposed to read *ars brossaria*. This, however, is unnecessary. The inscription is correctly read *ars prossaria*. But the Latin-speaking engraver naturally heard the Gaulish *br-* as *pr-*, and so wrote it.

Gaulish brushes wool fabrics were, of course, famous; it is but natural that the word *brossa* «brush» passed into the vocabulary of Western Europe. Its etymology appears to be unknown. Modern Greek has *bourtsa* through *broutsa*, but this has been shown to be borrowed from Romance, like *bruis* and Welsh *brws*, which are taken directly from English. Breton *barr-skuber*, however, from *barr* «branch» and *skuba* «sweep» may possibly furnish a clue. Irish and Breton *barr* (also older Welsh *bar*), like English *broom* (from the Old English *brōm*, the plant *genista*) suggest that «brush» normally starts with the meaning of tips of twigs, bristle, the sharp points of a thistle (used for carding) — anything provided by nature that can be used for a sweeping or cleaning or smoothing process. This no doubt lay behind Meyer-Lübke's etymology (OE *byrst* «bristle», cf. Skt. *bhrstī* «point, edge»), now generally rejected. But the notion of «brush» is equivalent to «brush-wood», and the transference from the substance to the name of the utensil made from it, being secondary, must underlie the meaning of *brossa*, *prossa*.

Hesychius, as so frequently, records the missing link in his barues «dendra», cognate with Latin *ueru* «spit», Umbrian *barva* «uerua», Old Irish *biur*, Welsh and Breton *ber*. Here the stem is **g^ueru-* with *-sk-* added in Latin *bruscum* (a growth on maple trees), and *-st-* in our *brossa* i.e. **g^uru-st-*.

Harvard, December 1955.

Le "dieu accroupi" criophore de Vesoul

par
Fernand BENOIT

La série des «dieux accroupis dans la pose bouddhique» s'enrichit d'un nouvel exemplaire, qui apporte à ce groupe par son attribut une variante de grand intérêt. La statuette, en bronze fondu, haute de 0,075, est entrée, sans provenance précise, au musée de Vesoul en 1908, léguée par la générale Comte. Elle a pris place dans la nouvelle salle des antiquités gallo-romaines que vient d'installer dans une dépendance de la mairie M. Delarbre, conservateur du musée de Belfort.

La statuette, la jambe droite repliée sur la gauche selon la coutume, est, morphologiquement, remarquable par le manque de proportion des jambes, par rapport au torse et à la tête; le même contraste est à noter dans les statuettes en bronze de Bouray (Seine et Oise) et en terre cuite de Quilly (Loire-Inférieure) (1), cette dernière ornée sur le dos de signes astraux, mais aussi dans les ex-voto de terre cuite du sanctuaire de la Courotrophe à Capoue, représentant un enfant accroupi, assis sur la jambe gauche, la droite ployée (Musée Borély 1144/2644)!

Vêtu d'une tunique serrée à la taille par une ceinture, au-dessous de laquelle retombent les «basques» d'un justaucorps, il a la tête complètement enveloppée d'un capuchon, qui fait pièce avec le vêtement et ne laisse apparaître que

(1) R. Lantier, *Le dieu celtique de Bouray*, in *Monuments et Mémoires Piot*, 34, 1934, p. 35. Je renvoie pour la bibliographie des «dieux accroupis», à P. Lambrechts, *Contribution à l'étude des divinités celtiques*, 1942, p. 21-32; et Phyllis Pray Bober, *Cernunnos: Origin and transformation of a Celtic Divinity*, in *American Journal of Archaeology*, t. 53, 1951, p. 18-26.

le visage, à l'expression étrange, le regard levé vers le haut. Sa coiffure est surmontée d'une crête, dont l'arête se dresse au sommet du crâne à la façon d'un bonnet phrygien; elle porte sur les côtés, au-dessus des oreilles, des renflements analogues à de petits ailerons.

Cet encapuchonnement par une sorte de cucullus rapproche cette statuette de celle de l'accroupi de Vichy (Espérandieu, *Recueil*, t. II, n° 1626); mais il évoque d'une façon plus générale la coiffure du Télésphore ou *genius cucullatus* (2) et des divinités chtoniennes étroitement enveloppées d'un manteau comme les *cucullati* des urnes étrusques, conducteurs du char funéraire, Charun étrusque coiffé de la léonté (3), le « dieu au mallet » — Silvain, coiffé d'une peau de loup (4), ou Epona, « déesse-mère », à cheval (5).

Mais ce qui fait la singularité de ce « dieu au capuchon », c'est qu'il n'a pas les bras croisés devant la poitrine ou tenant un torques comme la plupart des dieux accroupis, mais qu'il est zootrophe : il porte sous le bras gauche, à la façon de certaines figures de dieux criophores (6), un animal qui a la tête de face, dans l'axe de sa poitrine. — sans doute un bélier, dont la corne rabattue, striée de rainures transversales, est encore visible malgré l'usure du bronze, ainsi qu'a bien voulu le vérifier M. Delarbre.

Les deux bras repliés au coude, l'avant-bras légèrement relevé, présentaient une offrande, placée sous le museau de l'animal. La pose des deux mains, manquantes, était symétrique : libres, puisque l'animal est seulement enserré sous le coude gauche du personnage, elles participaient au même geste. Il ne peut s'agir du torques, que tiennent les dieux accroupis de Gundestrup, de Saintes, de Neuvy-Pailloux, etc., ou d'une bourse, d'où s'échappe un fleuve d'or, comme sur les autels de Reims ou de Saintes. Plutôt le canthare, dont les mains auraient soutenu les deux anses selon le rite du breu-

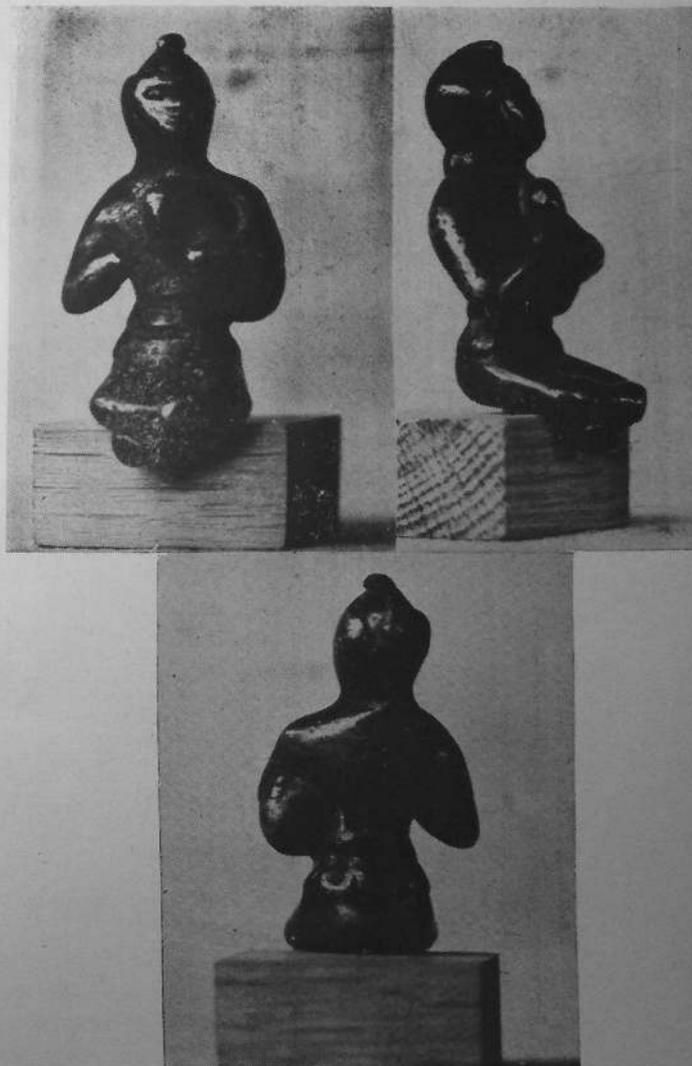
(2) Rudolf Noll, *Telesphoros-Genius cucullatus*, in *Festschrift für Eudolf Egger* (Klagenfurt), II, 1953, p. 184; W. Deonna, *Telesphore et le genius cucullatus celtique*, in *Datomus*, t. XIV, 1955, p. 67.

(3) Fr. de Ruyt, *Charun démon étrusque de la mort*, 1934, n° 39.

(4) S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, n° 146, p. 169, 175, 176, 181. Cf. sur les rapports avec Charun, A. Grenier, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1954, p. 334.

(5) F. Benoit, *Les mythes de l'Outre-Tombe*, 1950, p. 31.

(6) Cf. A. Veyries, *Les figures criophores dans l'art grec*, Bibl. des Ecoles françaises d'Athènes et Rome, t. 39, 1884. Voir les statuettes de l'Hermès en bronze de Sicyon, dans le Peloponèse, et les tanagras et statuettes de terre cuite de Thespie, Gela, etc... (n° 14, 30, 31); E. Babelon et Ad. Blanchet, *Catalogue des bronzes*, n° 313.



Le dieu accroupi de Vesoul, vu de face, de profil et de dos. Cliché obligeamment communiqué par M. Delarbre (n° 73589).

vage mystique de Santosse (7), mieux encore la corbeille de fruits, selon le type des dieux accroupis d'Autun et de Sommerécourt, présentant le *calathos* aux serpents cornus ou celui de la « dompteuse de chevaux » danubienne ou rhénane (8). L'analogie du bélier de Vesoul avec le serpent criocéphale ou à tête de bélier d'Autun et de Sommerécourt inclinerait à faire supposer que l'offrande n'est autre ici que la corbeille de fruits. Cette analogie d'attribut cornu est, en outre, une précieuse indication sur le caractère funéraire de cette offrande (9).

Quoiqu'il en soit, breuvage ou repas mystique, n'appartiennent pas aux nourritures terrestres (10) : le rite achève de donner sa valeur à ce « dieu au capuchon », accroupi et associé à un animal cornu.

La diversité des attributs des dieux accroupis, serpent cornu, bélier, taureau, cerf, torques, bourse, corne d'abondance, celle de leur coiffure, ramure de cerf de Cernunnos ou capuchon du *cucullatus*, commun au monde étrusque et gaulois, non moins que la similitude du geste d'offrande des dieux accroupis, des déesses-mères, d'Epona, et de l'Artémis-Arta de Berne, montrent bien le caractère syncrétique de ces images de culte, qui ne sauraient représenter une divinité individualisée du Panthéon celtique. L'association, par contre, du dieu accroupi, du bélier et du *genius cucullatus* (11), paraît confirmer le caractère funéraire de la statuette, dont l'allégorie aurait trait à la protection du mort dans l'Outre-tombe.

Si l'on doit donner un nom romain à ce dieu, sans doute faut-il l'identifier à Mercure, anthropomorphisation du grand dieu chtonien des Gaulois, qui transportait sous les figures diverses du « dieu au maillet » à talonnières de Lezoux (12), du dieu à la serpe, coiffé du capuchon à ailerons, du Mans et de Compiègne (13), etc., et même, à Pouy de Touges, du « dieu accroupi », à l'instar de Vesoul, dont le pétase apparaît doté des cornes de Cernunnos (14).

Marseille, Château Borély, Novembre, 1955.

(7) Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs*, t. III, n° 2043 ; F. Benoit, *L'Héroïsation équestre*, 1954, p. 127 et pl. 24, 3.

(8) *Ibid.*, pl. 25.

(9) Cf. P. Lambrechts, *op. cit.*, p. 49 ; cf. R. Lantier, *loc. cit.*, p. 58.

(10) Cf. F. Benoit, *L'Héroïsation équestre*, p. 115 et sv.

(11) Sur le caractère funéraire du *genius cucullatus*, cf. W. Deonna, *loc. cit.*, p. 74.

(12) R. Lantier, *Bull. Soc. Nat. Antiquaires*, 1942, p. 162 et *Revue Archéol.* 1946, 1, p. 87.

(13) Espérandieu, *op. cit.*, IV, n° 3001 et V, n° 3852.

(14) Cf. Ad. Blanchet, *Cernunnos et le Cerf de Justice*, in *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique (Lettres)*, 1949, p. 322, et *Bulletin Archéologique*, 1951-52, p. 409.

L'«EPONA» DE SAVOYEUX

par

Fernand BENOIT

Salomon Reinach avait publié dans les *Bronzes figurés* (n° 105) une applique de bronze représentant un « dieu marin » émergeant d'une coquille entre deux chevaux, d'après la communication qui lui en avait été faite en 1880.



EPONA DE SAVOYEUX

APPLIQUE DE SAVOYEUX, MUSÉE DE BESANÇON
(Cliché dû à l'obligeance de Madame Wittmann)

L'obligeance de M. L. Lerat, qui a attiré notre attention sur cette pièce du musée de Besançon, provenant de Savoie, permet de la situer dans le groupe de la *potnia hippôn*.

La déesse, représentée à mi-corps, est entièrement nue entre les deux chevaux, dont les protomes sont opposés. Elle a les deux bras détachés du corps, les avant-bras, malheureusement brisés, projetés en avant. Son association à deux chevaux, malgré la nudité (qui se retrouve dans l'«Epona» de Saulon-la-Chapelle et dans celle de Loisia), rapproche cette figure de l'Epona balkanique et du «dompteur de chevaux» ibérique, dont nous avons montré la filiation avec l'Artémis *potnia* (*Ogam*, VI/3, 1954, p. 107).



ANTEFIXE DE FRÉJUS

Cliché H. Donner, Musée de Fréjus, hauteur 0,15, largeur du bas 0,17

Le geste des bras de la divinité de Besançon est cependant tout différent et permet un rapprochement d'attitude avec Artémis. Au lieu de caresser le museau ou la crinière des chevaux ou de leur présenter une nourriture (mystique), par suite d'une déformation du geste originel, elle a les deux bras projetés en avant, reproduisant le geste de bénédiction et de protection d'Artémis éphésienne. Il est peu vraisemblable que les mains tendissent un attribut : c'est un geste analogue, purement «gratuit» qu'avait conservé l'Epona de Muri, en Suisse, bronze aujourd'hui perdu (1). Le geste qui remonte à l'époque créto-mycénienne, sur un vase d'Arkadès et dans la statuette de la «déesse mycénienne» à cheval (2), avait persisté en Narbonnaise, à l'époque romaine : la déesse dépourvue d'attributs, entre des rinceaux stylisés, figure encore sur des antéfixes de terre cuite de Nîmes et de Fréjus, qui lui ont conservé l'attitude de l'Artémis éphésienne (3).

Le bronze du musée de Besançon apporte donc un nouvel élément à l'histoire si complexe de la «déesse entre deux chevaux».

Marseille. Château Borély, Décembre 1955.

(1) R. Magnen et E. Thevenot, Epons, 1953, n° 45 et pl. 10.

(2) Daro Levi, *La dea micenea a cavallo*, in *Studies D. Moore Robinson* I, 1951, p. 108.

(3) Cf. F. Benoit, *Antéfixes d'Artémis persique en Narbonnaise*, in *Studi in onore di A. Calderini e di Roberto Possenti* (à paraître).

IRMINSUL et le livre de pierre des Externsteine en Westphalie

par

Nita de PIERREFEU

Irminsul est un des problèmes les plus irritants de la linguistique et de l'histoire des religions germaniques. Avant de présenter une description de ce qui a dû être un des hauts lieux sacrés de la Germanie antique, et presque à coup sûr, le siège de cette Irminsul, nous nous devons de résumer rapidement les données du problème linguistique et du problème religieux. La confrontation générale de ces données par rapport à la description à l'interprétation simple du sanctuaire des Externsteine, suffira à éclairer le lecteur, et nous laisserons à d'autres spécialistes, le soin de tirer les conclusions qui s'imposent.

Les données étymologiques : si le suffixe *-sul* ne fait aucune difficulté et se traduit immédiatement par « colonne » (1) le radical *irmin* est infiniment plus obscur. Que faut-il en penser et comment faut-il traduire ? On y a souvent vu un théonyme, mais les savants les plus versés dans les études germaniques ont eu bien du mal à fournir des explications cohérentes et n'ont jamais pu aboutir qu'à des accords très relatifs (2). On peut accepter, à titre de traduction provisoire *Irminsul* « colonne ou pilier d'Irmin », mais il va de soi que cette traduction est notoirement insuffisante.

Le moine saxon Widukind produit une étymologie fantaisiste

(1) Got. *sauls*, v. norr. *súl(a)*, angl. sax. *syl*, v. sax. *sul*, mha. et vha. *sul*, all. mod. *Säule* « colonne ». Cf. Kluge, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache* s.v. *Säule*, 11^e éd., p. 501, et S. Feist, *Etymologisches Wörterbuch der gotischen Sprache*, Leyde 1939, s.v. *sauls*, p. 412 b.

(2) Cf. principalement, Karl Müllenhof, *Deutsche Altertumskunde*, IV, 523-525 ; Karl Clemen *Religionsgeschichte Europas*, p. 344 sqq. ; et Jan de Vries, *Altgermanische Religionsgeschichte*, I, p. 186-187.

qui ne doit plus être citée que pour mémoire (3). Tacite est beaucoup plus sérieux au deuxième chapitre de la *Germanie* : *Manno tres filios assignant, e quorum nominibus proximi oceano Ingaevones, medii Hermiones, ceteri Istaevones vocentur*, « Ils attribuent à Mannus trois fils, dont les riverains de l'Océan ont pris leur nom d'Ingaevones, les peuples du centre celui d'Hermiones, et les autres d'Istaevones » (traduction J. Perret, éd. Les Belles Lettres, Paris 1949, p. 71). Malheureusement, si un dieu *Ingue* (**Inguas*) semble bien avoir été adoré au Danemark ni **Istraz*, ni **Erminaz* ne sont attestés, alors que *irmin-* se retrouve en composition dans les premiers textes littéraires (4). Mais plus souvent encore *irmin* est accolé à *grund* «terre, fonds» aussi bien en haut qu'en bas allemand (5).

D'accord avec H. Güntert (6), le savant hollandais Jan de Vries accepte de rapprocher **Ermana* du grec *ormenos* et du latin *orior*. Le mot signifierait ainsi «haut, élevé», mais il remarque lui-même que le rapprochement ne convient guère au point de vue phonétique, parce que le vocalisme de la première syllabe est en *e* et non en *i*, état que montrent une foule d'anthroponymes : *Ermenegildus* roi des Wisigoths, *Herminfridus* roi des Thuringiens, *Hermegiscius* roi des Barnes, ou *Heremergarius*, roi des Suèves. Selon Jan de Vries on pourrait aussi traduire par «forêt immense» le nom d'une localité hollandaise du Gelderland, *Ermenlo*, qui est appelée *Irminlo* dans une charte de 855 mais ce n'est pas du tout certain, en raison de la règle phonétique exposée plus haut, non plus que la traduction de l'anthroponyme *Ermanaric* par «roi puissant» ou

(3) *Res gest. Sax.* I, 12. Relatant la victoire des Saxons sur les Thuringiens, en 830. Widukind, qui écrit vers 970 explique que les Saxons élevèrent un autel à la porte ouest de la ville conquise, que cet autel avait la forme d'un pilier, qu'il s'appelait *Hirmin*, c'est-à-dire Mars... et comme la veillée légende de l'origine grecque des Saxons a toujours cours à son époque il explique *Irmin* par *Hermes*...

(4) On trouve *irminman* dans le *Heliand*, vers 1291-1299, *irmintheod* aux vers 340, 1034, 1097 du même poème, mot correspondant exactement à l'anglo-saxon *eormentheod* attesté au vers 1957 du *Beowulf*, et synonyme de *eormecynnes*, *ealles moncynnes*, *eormenlaf*; le *Hildebrandslied*, vers 30, a la forme *irringot* : *wettu irringott obana ab evana*, mot servant à désigner, de façon assez surprenante, le Christ.

(5) Le scandinave *jornungrund* reproduit l'anglo-saxon *eormengrund*; dans le poème mythologique du *Grimnismal* les corbeaux d'Odinn sont dits rapportant à leur maître tout ce qu'ils voient *jornungrund yfir* «sur toute la surface de la terre»; *Iormusgandr* est aussi le nom du serpent cosmique; cf. E. Jung, *Germanische Götter und Helden in christlicher Zeit*, 1939, 118 sqq; R. Meissner, *Trierer Festgabe* p. 34 sqq, in *Bonner Jahrbücher*, 1934; Eugen Mogk, *Germanische Mythologie, Pauls Grundriss*, t. III, p. 315 sqq., 1898.

(6) H. Güntert, *Der arische Wältkönig*, 1923, p. 82 sqq.

«roi né d'Irmin» (7). Il est tout aussi vain d'expliquer *Arminius* (= *Hermann* en étymologie populaire !) par *Irmin* puisque la première syllabe d'un mot germanique est en *e* ou *i* obligatoirement, lorsque la deuxième contient un *i* (8). On peut se résoudre malgré tout, à la traduction proposée par Jan de Vries et H. Hommel, «gross, erhaben» (9).

Mais tout ce qu'on peut dire, c'est qu'Irmisul est antérieur au christianisme. Karl Helm, un des meilleurs germanisants, finit par ne plus y voir qu'un vulgaire substantif, et il n'a peut-être pas tout à fait tort, car il faut bien convenir que, pour l'explication générale d'Irmisul, la linguistique ne sert pas à grand chose.

Il faut se tourner vers l'histoire des religions et opérer la confrontation des documents, qui sont pour une grande part des annales médiévales.

Les textes et leurs valeurs respectives :

a) Rudolf de Fulda, *Translatio Sancti Alexandri*, (*Monumenta Germaniae Scriptores*, II, 676) :

Fronosis arboribus fontibusque venerationem exhibebant. Truncum quoque ligni non parvae magnitudinis in altum erectum sub divum colebant, patria eum lingua Irmisul appellantes, quod Latine dicitur un-versalis columna quasi sustinens omnia (10).

«Ils faisaient preuve de vénération envers les arbres feuillus et les fontaines et adoraient aussi comme une divinité un tronc de bois d'une assez grande taille élevé sur une hauteur, et qu'ils appelaient, dans leur langue natale, Irmisul, ce qui veut dire en latin, la colonne universelle, en quelque sorte celle qui soutient tout».

b) *Chronicon Laurissense Breve*, (*Monumenta Germaniae Scriptores* I, 150, écrit vers 800) :

Tunc domnus Carolus mitissimus rex sinodum tenuit ad Warmatiam. Et inde perrexit partibus Saxoniae prima vice, Eresburgum castrum coepit, ad Ermensul usque pervenit et ipsum fanum

(7) Cf. Jan de Vries, *La valeur religieuse du mot germanique Irmin*, in *Les Cahiers du Sud*, n° 314, 1952, p. 22-23 et le compte rendu de Ch. Guyonvarc'h, in *Ogam* V/1, n° 25/26; Karl Müllenhoff, *op. cit.*, IV, 592-593; H. Hirt, *Indo-germanische Grammatik*, III, p. 203, et Schönfeld, *Wörterbuch der altgermanischen Personen und Völkernamen*, p. 77.

(8) R. Meissner, *der Name Arminius*, in *Rheinisches Museum für Philologie*, 1935, p. 17. Il faudrait **Erminius*, et il est à craindre que l'anthroponyme soit issu d'une quelconque influence latine. Arminius ayant entretenu de fréquents contacts avec le monde romain pendant très longtemps.

(9) Jan de Vries, *Altgermanische Relig.* I, p. 214 et 239; et Hildebrecht Hommel, *Archiv für Religionswissenschaft*, 37, 1, p. 153 note 3.

(10) Publié par Franz Rolf Schröder, *Quellenbuch zur germanischen Religionsgeschichte, Trübners philologische Bibliothek*, vol. 14, p. 193, n° 63.

destruxit et aurum vel argentum, quob ibi repperit, abstulit. Et fuit siccitas magna, ita ut aqua deficeret in supradicto loco, ubi Ermensul stabat; et dum voluit ibi duos aut tres praedictus gloriosus rex stare dies fanum ipsum ad perdestruendum et aquam non haberent, tunc subito divina largiente gratia media die cuncto exercitu quiescente in quodam torrente omnibus hominibus ignorantibus aquae effusae sunt largissimae, ita ut cunctus exercitus sufficienter haberet. Tunc super Wisoram fluvium venit suprascriptus magnus rex et ibi cum Saxonibus placitum habuit et recepit obsides XII et reversus est in Franciam (11).

« Le roi Charles, le très doux, tint alors un synode à Worms et de là, partit en premier lieu pour la Saxe où il s'empara de la forteresse d'Eresburg, arriva jusqu'à Ermensul, en détruisit le temple et enleva tout l'or et l'argent qu'il y trouva. Et il y eut une grande sécheresse, si bien que l'eau vint à manquer dans l'endroit susdit où se trouvait Irminsul; mais tandis que le roi glorieux voulut séjourner là deux ou trois jours pour détruire complètement ce temple, et qu'il n'y avait pas d'eau, la grâce divine fit brusquement surgir au milieu du jour, pour toute l'armée dévorée de soif, et sans que personne sût comment, une grande quantité d'eau, de telle sorte que toute l'armée en eut assez. Le grand roi dont il est question plus haut passa alors la Weser, obtint satisfaction des Saxons, reçut douze otages et retourna en France. »

c) *Annales Q.D. Einhardi*, anno 772 :

„Rex vero Karlus congregato apud Wormaciam generali conventu Saxoniam bello adgredi statuit eamque sine mora ingressus ferro et igni cuncta depopulatus Eresburgum castrum cepit, idolum, quod Irminsul a Saxonibus vocabatur, evertit. In cujus destructione cum in eodem loco per triduum moraretur, contigit, ut propter continuum caeli serenitatem ex siccatis omnibus illius locis rivis ac fontibus aqua ad bibendum inveniri non posset. Sed ne diutius siti coniectus laboraret exercitus, divinitus factum creditur, ut quadam die, eum juxta montem, qui castris erat contiguus, tanta vis aquae in concavo cujusdam torrentis eruperit, ut cuncto exercitui sufficeret. Tum rex idolo destructo ad Wisoram fluvium accessit ibique a Saxonibus duodecim obsides accepit (12).

« Le roi Charles, ayant réuni à Worms une assemblée générale, décida de porter la guerre en Saxe et partit sans délai tout y ravager par le fer et par le feu. Il s'empara de la forteresse d'Eresburg et abattit l'idole appelée Irminsul par les Saxons. Comme il s'était attardé en ce lieu pendant trois jours pour la détruire, il arriva qu'à cause de la sécheresse prolongée, aucune eau ne pouvait plus être trouvée pour boire dans aucun ruisseau, ni aucune fontaine de l'endroit. Mais pour que l'armée au travail ne souffrit pas plus

(11) *Annales Regni Francorum*, post editionem G.H. Pertzii recognovit Fridericus Kurze, Hanovre 1895 (réed. 1950), p. 32-34, anno 772.

(12) Même référence que ci-dessus, p. 35-37.

longtemps de la soif, on pense que c'est par faveur divine que le même jour, en face de la hauteur qui était contigüe à la forteresse, la grâce divine fit jaillir de l'eau dans le creux d'un torrent, avec tant de force qu'il y en eut assez pour toute l'armée. Ayant détruit l'idole, le roi se dirigea alors vers la Weser et y reçut des Saxons 12 otages ».

Au vu de tels témoignages écrits, on n'a plus guère à s'interroger sur l'existence et la valeur religieuse d'Irminsul, puisque les annales en font d'un commun accord, la colonne qui soutient le monde. Il existe, en partant de cette constatation, une analogie visible entre l'Irminsul et le « Cavalier au géant anguipède » ou « Colonne de Jupiter », que l'on rencontre si souvent en Germanie romaine et en Gaule. Ce n'est pas là une coïncidence due au hasard (13). Mais la parenté n'est pas étroite. La plupart des colonnes d'époque romaine proviennent des territoires des Médiomatiques et des Trévires, peuplades gauloises, et, en outre, en Germanie comme en Celtie la sculpture sur pierre est une importation romaine, Irminsul devait être en bois. C'est la façon dont le concept initial a été adapté qui est originale en Germanie et non le concept lui-même qui n'est pas typiquement germanique (14).

On le retrouve sous des formes diverses à Rome, en Celtie et en Germanie. L'idée générale est de soutenir la voûte du ciel pour que ce dernier ne s'écroule pas. Qui ne comprendrait immédiatement par exemple, le sens des vers d'Horace, II, 3 ?

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinae.

« Si le monde, brisé, venait à s'écrouler, il porterait des ruines ».

Les Celtes de l'Adriatique font à Alexandre une bien curieuse réponse, si l'on en croit la relation de Strabon VII, 8 : « Ptolémée, fils de Lagus, raconte qu'Alexandre, durant son expédition en Thrace, eut une entrevue avec des Celtes des environs de l'Adriatique, qui vinrent lui demander le titre d'hôte et d'ami; le roi leur fit un cordial accueil, et leur demanda pendant le repas ce qu'ils craignaient le plus, croyant bien qu'ils diraient que c'était lui. Mais ils répondirent que leur seule crainte était de voir le ciel tomber sur eux, que du reste ils faisaient le plus grand cas de l'amitié d'un homme comme lui. Et voilà bien une marque de la simplicité des Barbares... dire qu'ils ne craignent personne, et qu'ils attachent le plus haut prix à l'amitié des grands hommes ! (Trad. Cougny, *Extrait des auteurs grecs*, I, p. 215).

(13) Cf. J. Moreau, *Colonnes du dieu cavalier au géant anguipède dans le territoire de la Sarre*, in *La nouvelle Oïto*, n° 5-8, mai-octobre 1952, Bruxelles, p. 219-245. Cf. aussi la colonne de Brioude, voir à ce sujet, F. Le Roux, *Notes d'histoire des religions* in *Ogam* VII/4, 1955, p. 260 sqq.

(14) Cf. note 13, ainsi que la bibliographie apportée par E. Thevenot, *Le dieu-cavalier, Mithra et Apollon*, in *La Nouvelle Oïto*, I, 1950, p. 602-633. C'est l'erreur de F. Hertlein, *die Jupitergigantensäulen*, 1910, que d'avoir cru à l'origine germanique de la représentation,

Les Goidels conçoivent d'une façon identique les rapports du ciel et de la terre. Le serment de Conchobar, dans le *Tan*, en est une illustration : «nem úasaind ocus talam isaind ocus mur immann immácuarc acht mu nu thúeth in firmiment con a frossaib retland bar dunadgnui in talma, na mo no mal in talam asathalam cumscung, na mo no thí in rhaige — eithrech ochorgom ior tulmoing in bathad, dobérsa cach bo ocus cach ben dib calias ocus camacnad, co aithe ocus co abdaí fadassin». (Le ciel est au-dessus de nous, la terre sous nous, la mer nous enveloppe tout à l'entour ; si le ciel ne tombe pas avec sa pluie d'étoiles sur la face de la terre où nous sommes campés, si la terre ne se brise pas en se séparant de la terre, si le désert de la mer ne vient pas de son domaine bleu sur le front chevelu de la vie, je ramènerai chaque vache à son étable, à sa ferme, chaque femme à son logis, à son habitation) (15).

Et il en est ainsi d'autres peuples qui ne sont pas indo-européens : dans l'Ancien Testament, Job répond à Bildad : «...il a trace un cercle à la surface des eaux, comme limite entre la lumière et les ténèbres. Les colonnes du ciel s'ébranlent, et s'étonnent à sa menace» (16) ; et dans le Nouveau Testament on en retrouve un écho dans le symbolisme que note Matthieu : «...je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel parce que c'est le trône de Dieu ; ni par la terre parce que c'est son marchepied» (17). Le Chant du Petit Monde du barde gallois Taliésin est peut-être issu de ces réminiscences bibliques, s'il ne recouvre pas des conceptions indigènes (18). On a un peu partout affaire à « L'arbre de vie » (19) et à l'Arbre de la Connaissance ou à l'Arbre du Monde dans le cas où une différenciation est opérée ; et pour en revenir aux Germains, le répondant scandinave d'Irmisul est le frêne Yggdrasil ; plus d'une saga fait mention du pilier sacré des sanctuaires, *onávegissúla* avec, au sommet, le clou sacré, *reginnagli*. On pourra toujours comparer aux textes médiévaux donnés plus haut, le scholiaste d'Adam de Brème décrivant les temples suédois : 138 (134) Prope illud templum est arbor maxima late ramos extendens, semper viridis in hieme et aestate ; cujus illa generis sit, nemo scit. Ibi etiam est fons, ubi sacrificia, paganorum solent exerci et homo vivus immergi (20), «A côté du temple, il y a un

(15) D'Arbois de Jubainville, *Les druides et les dieux à forme d'animaux*, p. 143 sqq. Cf. *Revue archéologique*, Le serment celtique, 1891.

(16) Livre de Job, 26, 10-11, trad. Second, Paris 1946, p. 460a.

(17) Matthieu, 5, 34-35, trad. Second, p. 5a.

(18) *Kanu y Byt bychan*, in Skené, *Four Ancient Books of Wales*, t. I, p. 541-542, et II, p. 216-217. Cf. A. Even, *Le Chant du Petit Monde d'après Taliésin in Ogam*, t. III, n° 16, 1951, p. 167 et 171.

(19) Cf. Otto Rössler, *Die Weltansicht im Glauben und Brauch der Kanarier*, in *Archiv für Religionswissenschaft* 37/2, 1942, p. 356-363 et Uno Holmberg-Harva, *Der Baum des Lebens*, *Annales Academiæ Scientiarum Fennicæ*, série B, XVI/1, Helsinki 1923.

(20) F.-R. Schröder, *op. cit.*, *Der Tempel zu Uppsala*, p. 103-105, n° 85.

grand arbre étendant largement ses branches, toujours vert en hiver et en été, et dont personne ne sait l'espèce. Il y a là aussi une fontaine où les païens ont l'habitude de faire leurs sacrifices et d'immerger un homme vivant».

Et de l'Arbre du Monde, ou de la Colonne du Monde au ciel et à la voûte céleste, il n'y a qu'un pas à franchir. Ce n'est pas par hasard que le nom de la Grande Ourse a été *Irmiswägen* en allemand, et que certains Skaldes ont surnommé Odhinn *Iörmundur* (21). Selon G. Dumézil, le dieu indo-iranien *aryaman* serait celui de tous les hommes *ari* liés entre eux par des fonctions sociales ou familiales (22). C'est le compagnon des autres dieux Mitra et Varuna, et il n'est guère difficile de conclure en partant de ces données :

Irmisul n'est pour ainsi dire ni **Thias* ni **Wothanas*, ni Odhinn ni Thór, c'est une très ancienne divinité de première fonction, sacerdotale et aristocratique, ayant perdu de son importance, et que l'on a alternativement remplacée par l'un ou par l'autre des éléments de la triade primitive. La théorie de Karl Helm s'affaiblit d'autant, et c'est la traduction de Vries-Hommel «gross, erhaben» qu'il y a lieu de prendre en considération. Elle fournit indirectement un témoignage de poids sur l'instabilité religieuse des Germains. En y incluant Irmisul et, pour nous résumer, la triade primitive aurait été :

1° — Ziu — Irmisul — Wotan,
pour se transformer en :

2° — Ziu — [Irmisul] — Wotan — Donar
et aboutir à :

3° — Wotan — Ziu — Donar.

C'est probablement la manière la plus rationnelle d'expliquer, en se fondant sur les théories maintes fois vérifiées de M. Dumézil, le chapitre 9 de la *Germania*, et de rectifier les erreurs de l'interprétation romaine, puisque l'on a :

- a) Ziu-Jupiter (selon l'étymologie),
- b) Donar-Jupiter (selon l'interprétation),
- c) Irmisul-Jupiter (en droit et en fait).

Il existe une différence radicale, immense, entre le dieu tribal des Germains, le *Stammesgott*, et le dieu étatique des Romains, le *Staatsgott*. Mais Tacite est bien excusable de l'avoir ignorée !

Et tout ceci concorde parfaitement avec la définition «sociale» d'Irmisul esquissée il y a quelque temps par M. Jan de Vries (*loc.*

(21) Cf. Grimm, *Deutsche Mythologie* I, 295, et *Festschrift Eugen Mogk*, p. 102-103.

(22) G. Dumézil, *Le Troisième Souverain, essai sur le dieu indo-iranien Aryaman et sur la formation de l'histoire mythique de l'Irlande*, Paris 1949.

cit., in *Les Cahiers du Sud*) par rapport à la cosmologie germanique, sensible dans les deux mots-clefs scandinaves : *Midgard* et *Utgard*, lesquels appartiennent au fonds le plus expressif du vocabulaire religieux germanique : Midgard est le monde central, le monde connu, familier, celui des amis, et des parents, des dieux favorables et bienfaisants. Utgard, au contraire, est le monde sauvage et inconnu, ennemi, stérile, le monde qui commence avec la forêt vierge, là où finit la clairière défrichée par la tribu. Les Germains continentaux ne devaient pas concevoir le monde autrement, et Irmin, en conséquence, ne peut concerner qu'un monde limité, particulier, national ou tribal. Sans doute a-t-il été compris à un échelon relativement peu élevé, dans une sphère assez restreinte d'hommes parlant la même langue, ayant la même religion..., quelques intérêts communs, mais le critère conceptuel de Rodolphe de Fulda n'est pas limitatif : *universalis columna, quasi sustinens omnia*.

Sanctuaires et lieux de culte. La forêt sacrée,

Patrimoine commun de toute l'humanité, il existe un symbolisme général de la forêt sacrée et de l'arbre compris comme arbre de vie et pilier du monde, un rapport entre l'arbre et le rocher, Nous allons le voir à loisir. Mais la correspondance religieuse celto-germanique en ce qui concerne le bois est particulièrement complète : runes ou ogams, méthodes de divinisation par le bois à peu près identiques dans les deux sphères de civilisation, il est inutile d'insister longuement (23). Il en existe même de curieux reflets linguistiques (24) outre la parenté, reconnue de longue date entre le nom des runes et le nom du « mystère » en celtique : *rim*. L'identité ou analogie réside plus peut-être dans une communauté de genre de vie dictée par une végétation forestière beaucoup plus dense que dans les pays méditerranéens. En tout cas, elle existe, et il faut le constater.

Grecs et Romains avaient des temples en pierre. Partout où ils ont vécu et prospéré, nous avons sous les yeux ou retrouvons les témoignages précieux et instructifs de leur activité. Mais la conception classique du *templum* est inconnue, étrangère aux Celtes et aux Germains. Rien de plus profond et de plus sincère que l'étonnement de Tacite : *Ceterum nec cohilere parietibus deos neque in ullam humani oris speciem assimilare ex magnitudine celestium arbitrantur*. « D'ailleurs, enfermer les dieux entre des murs ou les

(23) Le très important article de J. Loth (seules quelques réserves doivent être faites sur Glozel), *L'écriture chez les Celtes*, in *Revue Celtique*, t. 44, 1927, p. 1-13).

(24) Carl Marstrander, *Festskrift til Alf Torp*, 1913, p. 239-240 a signalé une très intéressante, dans un appellatif forestier, *Tveden*. On y retrouve avec la forme plurielle du vieux-norrois la racine **ved*, très proche du celtique et du moyen-irlandais *dé-fid*, *déid* « bois sacré » (d'un germanique **tiva-vidu* et d'un vieux-celtique **devo-bidus*). Les correspondances aussi rigoureuses sont rares et méritent toujours d'être mentionnées.

représenter sous quelque apparence humaine leur semble peu convenable à la grandeur des habitants du ciel», et Tacite ajoute : *lucos ac nemora consecrant deorumque nominibus appellunt secretum illud quod sola reverentia vident*; « ils leur consacrent des bois et des bocages et donnent le nom des dieux à cette réalité mystérieuse que seule, leur piété leur fait avoir » (*Germania* 9, trad. Perret, *op. cit.*, p. 75-76).

Qu'il soit héritage local ou usage particulier hérité en ligne droite de la tradition religieuse indo-européenne, le culte du bois a donc eu une grande importance chez les Germains. Et le lieu de culte, si l'on interprète convenablement la phrase de Tacite, est sacré par lui-même et non par la présence d'une divinité qu'on y aurait placée; antique conception que le miroir déformant de l'anthropomorphisme classique n'a jamais dénaturée complètement.

Il y a une page de Plin qui gagne une grandeur sinistre et majestueuse à être mise en exergue des définitions scrupuleuses de Tacite. C'est celle qui décrit la forêt germanique : *Aliud e silvis miraculum. Totam reliquam Germaniam operiunt adduntque frigori umbras, altissimae tamen haud procul supra dictis Chauis circa duos praecipue lacus. litora ipsa obtinent quercus maxima aviditate nascendi suffossaeque fluctibus aut propulsae flatibus vastas complexu radicum insulas secum auferunt. atque ita libratae stantes navigant ingentium ramorum armamentis saepe territis classibus nostris, cum velut ex industria fluctibus agerentur in proras santium noctu inopesque remedii illae proelium navale adversus arbores inirent. in eadem septentrionali plaga Hercyniae silvae roborum vastitas intacta aevis et congenita mundo prope immortalis sorte miracula excedit, ut alia omittantur fide caritura, constat attolli colles occurrentium inter se radicum repercussu aut, ubi, secuta tellus non sit, arcus ad ramos usque et ipsos inter se rixantes curvari portarum patientum modo, ut turmas equitum tramittant. (Nat. hist., XVI, 5, 6).* (Les forêts sont un autre miracle de la Germanie : elles en recouvrent tout le reste, sont les plus hautes, c'est non loin du territoire des Chauques dont il a été question ci-dessus, aux environs des deux lacs (le Zuiderzee). Sur leurs rives, se dressent des chênes à la croissance vigoureuse. Ils sont souvent noyés par le flot, déracinés par les tempêtes, et emportés au large; étant donné que leurs racines très profondes enserrant de grosses masses de terre, ils entraînent avec eux de larges fragments de côte. Ils conservent ainsi leur équilibre et dérivent en mer dans la position verticale. Par leurs branches gigantesques, qui sont comme le gréement d'un navire, ils effrayent souvent nos équipages quand leurs bateaux sont à l'ancre, la nuit. On dirait que o'est intentionnellement que les arbres sont jetés par les vagues contre les proues de nos navires si bien que les équipages, pour se tirer d'affaire, ne pouvaient que mener une véritable guerre navale contre les arbres. Dans la même région septentrionale, se trouve la gigantesque forêt hercynienne, qui a surgi en même temps que le monde et est restée vierge pendant des siècles. elle est presque éternelle. Il n'y a rien qui soit plus étonnant. Il y a d'autres choses que je ne mentionnerai pas, mais je vais expliquer ce qui est caché : il apparaît que par la pression des racines les unes contre les autres, la terre se transforme en collines, ou, quand la terre ne se soulève pas, les racines se courbent en arc

de cercle jusqu'aux branches qui semblent ainsi se battre entre elles. Ces arcs ont l'allure de portes assez larges pour y laisser passer une aile de cavalerie).

De cette forêt, les Germains avaient fait un sanctuaire, mais il devait être bien mystérieux et bien impénétrable, bien dangereux aussi. Les Romains de Varus en ont fait l'expérience :

« Une nouvelle effrayante vint de Germanie et mit fin à toutes les fêtes, car il s'y était passé ceci vers la même époque. Les Romains avaient occupé quelques parties de ce pays, non pas d'un seul tenant, mais çà et là, au hasard de la conquête. C'est pour cette raison que la tradition historique ne relate rien, n'en fait pas mention. Les soldats romains hivernèrent dans ces régions et y fondèrent des villes, et les Germains avaient commencé à adopter les coutumes romaines ; ils fréquentaient nos marchés et cotoyaient paisiblement les soldats romains. Ils n'avaient cependant rien oublié de l'esprit de leurs ancêtres, de leur tenacité native, de la vie libre et indépendante, que leur avait assurée leur capacité défensive. Ce n'est que peu à peu, pour ainsi dire pas à pas, car les Romains étaient prudents, qu'ils perdirent leurs coutumes. Tant que les choses en restèrent ainsi, ils ne se révoltèrent pas contre les changements qui intervenaient dans leur mode d'existence ; ils remarquaient à peine qu'ils changeaient eux-mêmes de personnalité. C'est alors que Quintilius Varus prit en main le gouvernement de la Germanie et chercha, en raison de ses fonctions, à édicter des règlements et à en faire tout d'un coup d'autres hommes. Il leur donna des ordres comme s'ils étaient des esclaves, et en tira des impôts comme s'ils étaient des sujets. C'était beaucoup trop pour eux. Les chefs qui voulaient recouvrer leur ancienne puissance et le peuple qui préférait en revenir à l'ancien état de choses plutôt que de supporter une contrainte étrangère se révoltèrent, mais non ouvertement, parce qu'ils voyaient que beaucoup de Romains stationnaient sur le Rhin, ainsi que dans leur propre pays. Ils préférèrent accepter Varus et agir comme s'ils allaient exécuter tous ses ordres. Ils l'attirèrent loin du Rhin, dans le pays des Chérusques et sur la Weser, entre-tinrent avec lui des rapports pacifiques et amicaux, et firent naître en lui le sentiment qu'ils lui obéiraient sans contrainte militaire. Il ne concentra donc pas ses troupes — ainsi que cela aurait été fait partout en pays ennemi, — mais bien au contraire mit à la disposition des Germains de nombreux détachements lorsqu'ils le lui demandèrent. Ils alléguèrent ensuite qu'ils avaient trop peu de combattants pour tenir certains points d'appui, pour capturer des pillards qui avaient fait leur apparition, et pour convoier les transports. Les véritables chefs de la conjuration, qui avaient imaginé le plan de combat, et pris en main la direction de la guerre, étaient Arminius et Segimer. Ils entouraient constamment Varus et étaient souvent ses compagnons de table. Mais Varus était de bonne humeur et ne pensait à rien de mal. Il n'accordait aucune confiance à ceux qui voyaient venir la catastrophe et l'adjuraient à la prudence. Il leur reprochait même de vouloir lui faire prendre peur sans raison, et de calomnier à tort Arminius et Segimer. Conformément au plan, quelques tribus éloignées se révoltèrent d'abord, Arminius et Segimer pensaient qu'ils pourraient surpren-

dre Varus pendant sa marche contre les tribus, ce qui ne serait guère difficile, parce que Varus était persuadé de marcher en pays ami, et se mettait en mouvement sans inquiétude. Mais si, par contre, tous attaquaient en même temps, il serait plus difficile à approcher, parce qu'il prendrait alors ses précautions. Leur supposition était exacte : ils l'accompagnèrent lorsqu'il partit, puis ils le quittèrent sous le prétexte de requérir l'aide des peuples alliés, et de lui apporter une aide rapide. Ils prirent le commandement de leurs forces, qui étaient déjà prêtes quelque part, réduisirent à l'impuissance les soldats romains qu'ils avaient précédemment réclamés à Varus et marchèrent contre lui, alors que sur les entrefaites, il était parvenu dans les forêts d'où il était impossible de s'échapper. Les Germains se conduisirent brusquement en ennemis et non en sujets et provoquèrent un effroyable malheur. Les montagnes étaient pleines de défilés et d'inégale hauteur ; les arbres étaient serrés et gigantesques. Les Romains avaient été obligés de se donner beaucoup de mal, bien avant que l'ennemi ne les attaque, à abattre des troncs d'arbres, à tracer des routes, et quand la nature du terrain l'exigeait, à jeter des ponts. Ils avaient avec eux beaucoup de chariots et d'animaux de bât, comme en temps de paix, et étaient accompagnés de domestiques et de femmes, d'une suite importante. Cela les amena à progresser en ordre dispersé, cependant qu'il pleuvait en abondance et qu'il faisait une violente tempête. Ils furent encore plus dispersés par cette tempête. Le sol était devenu si peu sûr autour des racines et des troncs qu'ils trébuchaient facilement. Les sommets des arbres s'écroulaient, brisés par la tempête, sur le sol et augmentaient le désordre.

Et c'est précisément au moment où les Romains étaient dans cette position embarrassante que les Germains les encerclèrent de tous côtés, et les attaquèrent dans les taillis épais dont ils connaissaient le moindre sentier. Ils commencèrent par lancer de loin leurs traits, mais comme personne ne répondait et que beaucoup de Romains étaient blessés, ils en vinrent au combat rapproché. Les Romains ne marchaient pas en troupe rangée, mais mêlés aux voitures et au train dépourvu d'armes. Ils ne pouvaient pas non plus se regrouper facilement, et, comme leurs détachements étaient toujours numériquement inférieurs à leurs agresseurs, ils eurent de grosses pertes, alors qu'eux-mêmes ne pouvaient nuire à leurs adversaires. Ils organisèrent cependant un camp entre deux sommets boisés, dans la mesure où cela était possible, après avoir trouvé un endroit approprié. Le lendemain matin, ils brûlèrent la plupart des chariots et tout ce dont ils n'avaient pas besoin, de manière indispensable. Ils abandonnèrent aussi beaucoup de choses et parvinrent réellement à une clairière, bien que ce ne fut pas sans perte. Le jour suivant ils quittèrent la clairière et retombèrent dans la forêt. Ils se défendirent courageusement pendant la marche contre leur assaillant, mais leur situation devint sérieuse. Car, lorsqu'ils se concentraient sur un espace réduit afin que cavaliers et fantassins puissent attaquer l'ennemi de concert, l'un faisait toujours tomber l'autre et ils trébuchaient sur les racines. Ils commencèrent ainsi leur quatrième jour de marche ; une violente averse et une redoutable tempête les surprirent alors à nouveau. Ils ne pouvaient plus avancer qu'à grand peine et avaient du mal à se tenir en équilibre ; ils ne pouvaient guère non plus faire encore usage de leurs armes, car arcs et flèches, traits

et boucliers, tout était complètement trempé, et par conséquent inutilisable. Les Germains, au contraire, pourvus d'un armement léger, et pouvant attaquer et avancer librement étaient plus favorisés ; le mauvais temps ne les dérangeait pas. Par ailleurs, ils étaient de loin les plus nombreux, car beaucoup de ceux qui avaient hésité au début s'étaient maintenant dépêchés d'accourir, à cause du butin. Inversement, l'effectif des Romains avait diminué, parce que beaucoup d'entre eux avaient trouvé la mort dans les combats précédents et ce fut un jeu pour les Germains que de les encercler et les anéantir. Varus et les autres officiers supérieurs, qui étaient déjà tous blessés, se rangèrent de peur d'être faits prisonniers ou tués par l'ennemi, à une décision cruelle, mais inévitable : ils se donnèrent la mort. Et quand ceci fut connu, chacun cessa toute résistance, quand bien même il disposait encore de toutes ses forces. Certains imitèrent l'exemple de leur chef, d'autres jetèrent leurs armes et se firent tuer par le premier venu : il n'était en effet pas question de fuir, même s'ils l'avaient voulu. Les Germains détruisirent ainsi tout, sans crainte, hommes et chevaux...» (Dion Cassius, LVI, 18-22).

On comprend mieux, après un tel récit le désespoir d'Auguste rapporté par Suétone : adeo denique consternatum ferunt, ut per continuos menses barba capilloque summisso caput interdum foribus illideret vociferans : « Quintili Vare, legiones redde » diemque cladis quotannis maestum habuerit ac lugubrem. (On raconte qu'il était si consterné (par la défaite) qu'il resta plusieurs mois sans se faire couper la barbe et les cheveux ; il se serait aussi plusieurs fois frappé la tête contre les montants des portes en criant « Quintilius Varus, rends-moi mes légions ! », et aurait considéré chaque année le jour anniversaire de la bataille, comme un jour de deuil et de malheur, *Vie des douze Césars, Auguste 23*).

Mais ce qui est important, et éclaire le sens religieux de la bataille, c'est de savoir qu'en 21, l'anéantissement ayant eu lieu en 9, soit 12 ans après, Germanicus retrouva le champ de bataille intact, avec les ossements des morts et les autels. Les Germains avaient en effet consacré sur des autels, dans les bois alentours, les tribuns et les centurions, et les têtes des victimes étaient fixées aux arbres (Tacite, *Annales*, I, 61 : medio campu albertina ossa, ut fugerant, ut restiterant, disjecta vel aggerata ; adiacebant fragmina telorum equorum artus, lucis propinquis barbarae arae apud quas tribunos ac primorum ordinum centuriones mactaverant ; simul truncis arborum antefixa ora, et cladis ejus superstites, pugnam aut vincula elapsi, referebant hic cecidisse legatos, illic raptas aquilas ; primum ubi vulnus Varo adactum, ubi in felici dextera et suo icetu mortem invenerit ; quo tribunum contionatus Arminius quot patibula captivis, quae scrobes...). D'après Florus IV, 12 et Velleius Paterculus II, 119, les Germains auraient même pris la peine de déterrer la tête de Varus, que, selon Velleius, Arminius aurait fait parvenir à son collègue Marbod. Mais ce qui est sûr, en tout cas, c'est que le champ de bataille n'a pas été pillé, et pour cela, il fal-

lait bien qu'il soit placé sous un interdit religieux. C'est l'avis d'Adolphe Reinach (25) et c'est aussi le nôtre.

Mais l'acharnement dont les Germains ont fait preuve dans l'impitoyable anéantissement de leurs ennemis, la cruauté froide et implacable de la *devotio*, ont certainement une raison étrangère et supérieure au « Gemüt » populaire, et encore plus à celui des « élites » (dans la mesure où Arminius et ses aides méritent ce nom !).

On est réellement fondé à se demander si les malheureux soldate de Varus ne se sont pas approchés trop près d'un de ces hauts lieux du culte germanique, symbolisant ou illustrant le jeu du Midgard et de l'Utgard. On a souvent parlé du Teutoburger Wald et de la bataille de l'an 9, mais on n'a presque jamais dit que le sanctuaire d'Irmin est connu depuis longtemps, et qu'il se trouve justement en plein Teutoburger Wald.

Irminsul et les Externsteine.

A propos des phénomènes religieux, Mircea Eliade (26) fait allusion à des centres de rayonnement qui, tout en étant différents, se rattachent les uns aux autres. Ces centres représentent le carrefour d'une même quête spirituelle, remontant à la plus haute antiquité : plusieurs auteurs, Langewischer, Schierenberg, Teudt, affirment que les Externsteine furent un des centres les plus importants de l'Europe archaïque (27).

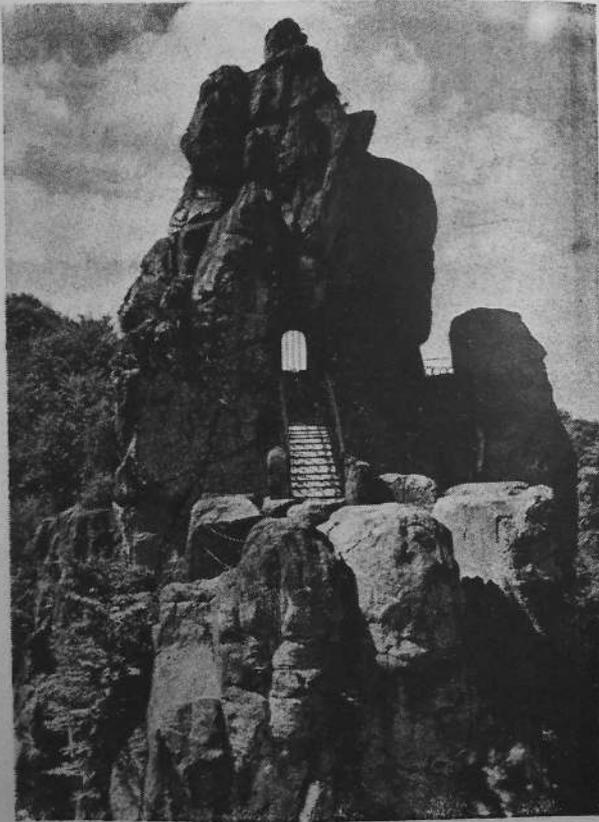
Lorsqu'au tournant de la route du bourg de Horn à Paderborn, en Westphalie, les hauts rochers que l'on nomme les Externsteine surgissent, au cœur d'une forêt profonde, on demeure saisi par l'aspect mythique de ces blocs de pierre, s'échelonnant jusqu'à la rive d'un petit lac.

La nature y a préparé bien avant que l'homme ne devienne architecte, sculpteur ou prêtre, une sorte de Capitole où le temple, le sanctuaire et l'autel se groupent en un faisceau.

(25) Adolphe Reinach, *Les têtes coupées et les trophées en Gaule*, in *Revue Celtique*, t. 34, 1913, p. 43-44.

(26) Mircea Eliade, *Images et symboles*, Paris 1952.

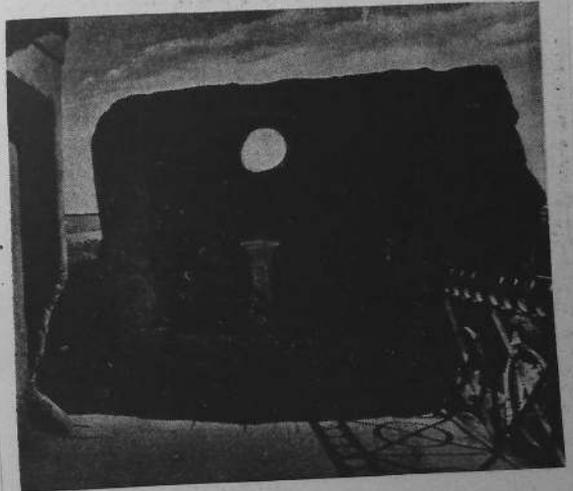
(27) W. Langewischer, *Frügeschichte, Mythen an den Externsteinen* ; August Schierenberg, *der Externstein zur Zeit der Heidentums in Westfalen*, Detmold 1870 ; W. Teudt, *die Externsteine als germanisches Heiligtum*, Iéna 1934.



LES EXTERNSTEINE DANS LA FORET DE TEUTOBURG

photo R. Schönau

Les rochers des Externsteine font partie ainsi d'un genre de sanctuaires que l'on retrouve communément dispersés dans toute l'Europe occidentale. Rares sont en effet les religions qui n'éprouvent pas le besoin de retremper leurs fidèles de temps à autre dans une atmosphère de piété collective, ou, à défaut de rassemblement de foule fixé par le calendrier liturgique, de les inviter à un pèlerinage occasionnel. La plupart des sanctuaires ou des réunions religieuses n'ont pas d'autre origine que ce besoin. Il procède de la conception religieuse courante et constante qui tend à centraliser, à ramasser le pôle d'intérêt de chaque culte dans un endroit particulièrement sanctifié. On le retrouve dans le culte de Lyon transformé en culte impérial (28), dans le culte très vaste du Magdalensberg (29), dans la Tara irlandaise (30), en bref dans la notion générale



LE TROU DU SOLEIL

photo Cramers Kunstanstalt K.-G. Dortmund.

(28) Cf. F. Le Roux, *Lyon et le Concilium Galliarum*, in *Ogam* IV/6, n° 23, p. 280-285.

(29) Cf. Rudolf Egger, *Le Maître du Magdalensberg et son signe*, in *Ogam* IV/7, n° 24, p. 298-306.

(30) Cf. A. Even, *Fes Temrach*, in *Ogam* IV/2 n° 19, p. 216-220.

d'omphalos, commune semble-t-il à tout l'Occident (31). Et pour reprendre à nouveau une expression de M. Eliade «les centres se laissent fort difficilement dépouiller de leur prestige et passent, à la manière d'un héritage, d'une peuplade à l'autre, d'une religion à l'autre. Les rochers, les sources, les grottes, les bois vénérés au cours de la protohistoire continuent, sous des formes variables d'être tenus pour sacrés par les populations chrétiennes d'aujourd'hui» (32). C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas d'Irminsul.

Sur les rochers des Externsteine, entourés de la forêt hercynienne, dont le nom évoque aussi le passage des Celtes (33) nous trouvons, fortement empreinte, la marque du germanisme et du christianisme. Chacun de ces groupes de rochers est en effet un témoin des époques allant de la préhistoire au XI^e siècle de notre ère.

Sur le premier rocher (vers la colline) nous voyons une pierre oscillante telle qu'on en trouve par exemple en Bretagne et en Capadoce, mais ce premier rocher n'est pas le plus important.

Le rocher central se dresse en un bloc imposant surmonté d'une tête qui rappelle celle du Sphinx et est dite Tête d'Irmin. C'est là que se trouve la salle du culte ou sacellum, le sanctuaire du soleil. On y voit, en effet, le fameux «trou du soleil» creusé dans la paroi voûtée, qui permettait aux rayons de l'astre de se projeter sur un autel. Le culte devait être célébré en face de ce point de l'horizon où le soleil se lève, au solstice d'été.

La préhistoire nous enseigne enfin qu'à la préhistoire de la Saale, la couche de glace descendit de Scandinavie et de Finlande; elle s'arrêta en Westphalie, exactement le long de l'actuel Helweg, au voisinage des Externsteine, lesquels se situèrent ainsi à l'un des points géographiques les plus remarquables et devinrent une sorte de pôle du monde habité.

A la période glaciaire succéda celle du brouillard et de la pluie, dont la légende des Niebelungen garde un souvenir atténué. La strophe 3 du Voluspá nous raconte qu'au commencement du monde régnait le chaos, Ymir, qu'il n'y avait ni sable ni mer ni eaux dormantes, que partout manquaient le ciel et la terre, que l'espace était vide et que l'herbe ne poussait nulle part. Et dans le Vastrudnismal ou Chant du Géant, ce dernier répond à Odhinn que la terre a été formée de la chair du géant Ymir, que les montagnes viennent de ses os, que le ciel a été fait avec son crâne et

(31) Cf. Roger Vaillant, *Saint-Benoît-sur-Loire, omphalos gaulois*, in *Ogam*, III/2, n° 11, 195, p. 82-86 et Gw. Berthou-Kerverzhioù, *L'omphalos chez les Celtes*, in *Ogam*, III/3, n° 12, p. 91-95.

(32) *Traité d'Histoire des Religions*, Paris 1949, p. 316.

(33) Cf. *Vocabulaire Vieus-Celtique*, s.v., *Erkunia*, in *Ogam*, VI/1, n° 31, p. 48.

la mer avec son sang. Dans cette anthropocosmologie, nous retrouvons le mythe de la dispersion de Dionysios, celui d'Osiris, celui aussi de l'Adamas de la Gnose (34).

Les Externsteine avaient donc à peu près certainement pour les Germains la signification qu'a eue Delphes pour les Grecs, le Capitole pour les Romains, Jérusalem pour les Juifs et les Chrétiens. Jusqu'à Charlemagne, ils les ont considérés comme leur grand centre religieux (35).

Mais si nous voulons bien nous reporter aux textes cités plus haut, ce que Charlemagne détruisit, ce n'est pas tant le sanctuaire que la grande colonne de bois précieux qui s'élançait vers les nuées, du haut de son socle de pierre.

Il est très peu probable qu'Irminsul ait été à l'origine une colonne dressée par la main de l'homme. On a plutôt eu affaire à un rocher en forme de pieu qui est devenu objet de culte (36). La conception initiale d'Irminsul peut se retrouver ainsi un peu partout ailleurs (37), et plus directement dans celle du frêne scandi-

(34) Cf. Pierre Grimal, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris 1951, p. 126 s.v. *Dionysios*.

(35) A. Schierenberg, *op. cit.*

(36) F. Seitz, *Rätsel um die Externsteine, Die Irminsul*.

(37) Par exemple dans Hérodote (*Clio* 131) au sujet des Perses : «Il n'est point permis chez eux d'élever de temples, d'autels, ni même de simulacres des Dieux; et ils regardent comme atteints de folie ceux qui en érigent. C'est, je pense, pour empêcher qu'on attribue aux dieux une origine et une forme humaines, comme chez les Grecs. Ils ont pour règle, de ne sacrifier à Zeus que sur les sommets les plus élevés des montagnes, et appellent Zeus le Cercle entier des cieux. Ils sacrifient au soleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'eau, aux vents». La même conception du «pilier» se fait jour dans le *Véda*, *Rig Véda*, IV 424 «C'est moi [Varuna] qui ai gonfié les eaux ruisselantes. J'ai soutenu le ciel au séjour de l'Ordre. Par l'Ordre, le fils d'Aditi, fidèle à l'Ordre, a étendu le monde en sa triple structure» et *Atharvavedha* X, 8, 2 : le Ciel et la Terre se tiennent debout, portés par le Pilier (*Skambha*). Sur le Pilier repose tout ce qui est pourvu d'une âme, ce qui respire et sommeille». (Traduction, Louis Renou, *Hymnes et Prières du Véda*, Paris 1938, p. 29 et 127) ainsi que dans la *Bhagavad Gita*, : «Le Bienheureux Seigneur dit : 1. Avec sa source originelle au-dessus (dans l'éternel), ses branches s'étendant au dessous, *Vashvattha* est dit éternel et impérissable; ses feuilles sont les hymnes du Véda. Qui le connaît, connaît le Véda. 2. Les branches de l'arbre cosmique s'étendent à la fois au-dessous et au-dessus, elles poussent de par les *gunas* de la nature; les objets des sens en sont la feuillage; ici-bas dans le monde des hommes il plonge ses racines d'attachement et de désir, avec leur séquence, une action sans fin déroulée». (trad. Shri Aurobindo, 4^e éd. Paris 1947, ch. XV, p. 327, *Les Trois Purushas*). La conception de l'Arbre est parallèle et voisine. La montagne a aussi quelque chose à y voir et c'est peut-être dans les textes bibliques que tout

nave Yggdrasil (38) ou de l'arbre mystérieux de la tradition irlandaise (39).

cela est le plus net : Genèse II, 9, « L'Éternel Dieu fit pousser du sol des arbres de toute espèce, agréables à voir et bons à manger, et l'arbre de vie au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal » ; 16-17 : « L'Éternel Dieu donna cet ordre à l'homme : tu pourras manger de tous les arbres du jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, Empêchons-le maintenant d'avancer la main de prendre de l'arbre de vie, et d'en manger et de vivre éternellement ». *Apocalypse* XXII, 2 : « Au milieu de la place de la ville et sur les deux bords du fleuve, il y avait un arbre de vie, produisant douze fois des fruits chaque mois, et dont les feuilles servaient à la guérison des nations », et 14 : Heureux ceux qui lavent leurs robes afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'entrer par les portes dans la vie. L'arbre biblique est « axe du monde » au même titre que celui du *Qorân* XXIV, 35, *sûrat En Nûr* : « Dieu est la lumière des cieux et de la terre. Il éclaire comme la lampe allumée dans le verre et dont l'éclat ressemble à celui d'une étoile. Sa lumière vient de l'arbre béni, de cet olivier qui n'est ni de l'orient ni de l'occident, dont l'huile s'enflamme à la moindre approche du feu et produit des rayons toujours renaissants. Par elle il conduit ceux qu'il lui plaît. Il offre des paraboles aux hommes pour les instruire. Sa science est infinie » (Trad. M. Savy, Paris 1948, p. 363), le Zohar de la tradition hébraïque ou le Peyotl des peuples de l'Amérique centrale (cf. A. Rouhier, *Le Peyotl*, p. 154, voir aussi l'ouvrage de René Guénon, *Le Symbolisme de la croix*, p. 84. Dans l'écriture chinoise, le caractère chinois désignant le coucher du soleil montre ce dernier se reposant sur un arbre à la fin du jour. C'est l'« Arbre de la rosée douce », sur le mont Kouen-lun, l'Arbre de Vie d'où émane la « rosée de lumière de la Kabbalah, la « colonne de Feu » de l'Exode XIV, l'Arbre aux douze fruits ou aux pommes d'or, du Jardin des Hespérides (Grimal, *op. cit.* p. 195), l'Arbre du Monde *Shajaratul-Kawn* du traité d'ésotérisme de Mohijiddin ibn Arabi, l'Arbre *Peridexion* du moyen-âge (pour *Paradision*), les deux arbres inversés de Dante dans son *Purgatorio*, XXII-XXV. Dans la riche tradition avestique, c'est l'Arbre *Haoma*, arbre de vie blanc et jaune, où le blanc croît en haut de la montagne, c'est l'arbre inversé des *Katha Upanishad* VI, 1, du *Rig Veda* I, 24, 7, des *Maitri Upanishad* VI, 4, des *Atarîya Brahmana* VII, 30 et des *Shatapatha Brahmana*, XII, 2, 7, 3 ; c'est l'*Ashvattha* « station de cheval », arbre d'*Agni*, ou *Vanaspati* « Seigneur des Arbres » ; l'Arbre du monde ou foudre « *vajra* » d'Indra (cf. A. K. Coomaraswamy, *The inverted tree*).

(38) En haut du frêne Yggdrasil se trouvaient un aigle et un faucon. Vedrfolnir, et l'écureuil Ratatoskr avait pour mission de monter dire à Odhinn ce qu'ils avaient vu. Le feuillage d'Yggdrasil était mangé par quatre cerfs. Une des trois racines allait aux enfers la seconde à la source de la sagesse ; la troisième était la proie de Nidhogg, le monstre. Yggdrasil était d'autre part arrosé par trois vierges, les trois Nornes ou Parques germaniques : Urd (le passé), Verandi (le présent), Scaldi (l'avenir).

Mais plus tard sans doute, l'Irminsul prit un sens élargi, englobant les représentations de l'arbre stylisé, telles qu'elles ont subsisté jusqu'à nous, depuis le vieil âge de la pierre, en tant que symbole de la puissance et de la fertilité, et en signe bénéfique, dérivés de l'arbre de vie.

Il ne faut cependant pas confondre le rocher de l'Irminsul avec le monument de bois de l'Irminsul, détruit par Charlemagne. Nous avons vu que dans sa partie supérieure se trouve le lucernaire ou « trou du soleil ». Il est visible qu'une partie du toit de pierre qui le recouvrait a été démolie. On peut aussi attribuer cette destruction à Charlemagne.

Le sanctuaire est de dimensions assez réduites. Il possède trois ouvertures dont l'une sert d'accès. A la droite de l'entrée se trouve le lucernaire d'où, au solstice de juin, les rayons du soleil pénétraient dans l'espace défini, en particulier sur un autel où nous pouvons distinguer deux visages gravés. Peut-être ces visages ont-ils un rapport avec la mythologie germanique, mais ce rapport n'est pas très discernable. Au centre de l'autel est creusée une cavité, dans laquelle une sorte de *gruma* (l'instrument employé par les anciens Etrusques) devait favoriser l'orientation des rayons solaires. Or nous savons que dans l'antiquité la notion du sacré s'unissait à la pratique de l'orientation ; celle-ci était sensée « transporter sur la terre, séjour des hommes, l'image du ciel, séjour des dieux » (40).

Le *sacellum* des Externsteine devait représenter ce « lieu entre le ciel et la terre » de certaines traditions, où, dans un espace pur et consacré, le néophyte se sentait délivré de l'assaut des dé-

(39) « La légende parle d'un arbre mystérieux, dont le sommet est dans le firmament (a *uachter uas ffirmament*) et la base sur la terre (a *ichtur i talmain*), en son milieu toutes les mélodies (na *huiti chvuit ina medon*). Voici son mystère : il a cru de haut en bas, alors que tout arbre croît de bas en haut (anuas *rohasad som ocus anis shasas each crand*). Il pousse d'en haut par un petit nombre de racines, mais en bas naissent de lui des racines innombrables. [Il a] neuf branches, la plus haute est la plus belle. Des oiseaux blancs immaculés sont éternellement dans ses branches écoutant ses nombreuses mélodies » (Lebor Lecan, fol. 183 V, b et R. Thurneysen, *Der mystische Baum*, in *Zeitschrift für Celtische Philologie*, XIV, 1923/1, p. 16-17, et A. Even, *Le symbolisme poétique dans la tradition irlandaise*, in *Ogam* 1/1, fasc. 6, p. 15-18.

(40) Cf. Albert Grenier, *La religion étrusque* (Mana III), p. 21-22, et sur l'orientation, voir J. Cuillandre, *La droite et la gauche dans l'épopée homérique et La Répartition des Aires dans la Rose des vents bretonne*.

mons et capable de communier à la source intarissable de force et de vie, que la permanence de la hiérophanie solaire lui offrait en ce lieu» (41). La clôture avait pour but de maintenir précisément la hiérophanie à l'intérieur de l'espace sacralisé: «Le culte du soleil était lié, dans l'antiquité, à l'initiation individuelle et l'affinité de la théologie solaire avec les élites est indéniable» (42).

Enfin le troisième rocher, ou grand «Externstein» est aussi expressif, car c'est à son sommet que se trouvait le célèbre Irminsul dont il ne reste que le socle. Au bas du rocher sur lequel se dressait la colonne, nous voyons un magnifique bas-relief représentant une descente de croix que les historiens de l'art ont pu dater par son style de la fin du XI^e ou du début du XII^e siècles (cf. F. Seitz, *op. cit.*). On pense que le sculpteur inconnu était un moine bénédictin de Paderborn (où il y avait un évêché et un monastère, à 50 km des Externsteine). On s'aperçoit dès le premier regard que la structure des plans, la position des personnages, leurs costumes, se sont pas ceux des descentes de croix romanes ou gothiques. La croix rappelle les croix byzantines par sa forme, et le costume étrange de deux des personnages principaux, Joseph d'Arimathie et Nicodème, évoque ceux de l'art iranien sassanide, tandis que les longs vêtements de Saint-Jean et de la Vierge sont les vêtements classiques du moyen-âge religieux. Mais, étant donné l'époque, les croisades y sont peut-être pour quelque chose.

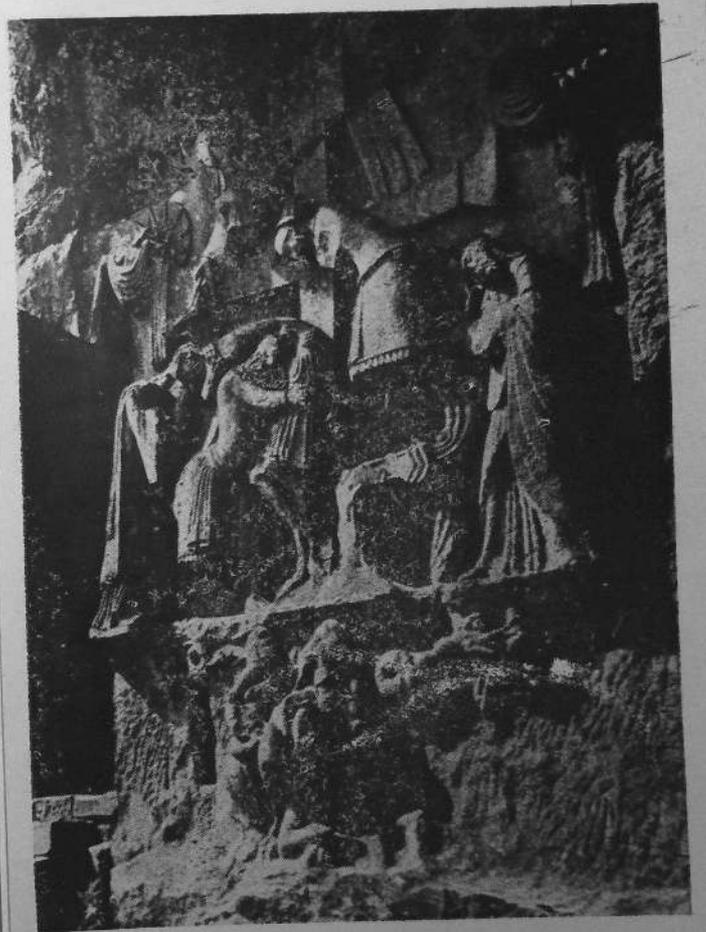
«Certaines œuvres anciennes, dit Mircea Eliade, nous introduisent dans une région ontologique inaccessible à l'expérience logique superficielle». Nous ressentons cette impression devant l'extraordinaire descente de croix des Externsteine où des scènes de la religion germanique deviennent le support d'un témoignage chrétien. Sous le bas-relief, et comme séparés du monde céleste par un mur, nous voyons deux personnages — que l'on définit d'habitude comme étant Adam et Eve, mais qui semblent antérieurs à la partie chrétienne et pourraient bien être — l'aniconisme n'étant jamais absolu — les formes de Sigurd et Brunnhild, et du dragon Fafner ou Mitgart (43).

La croix occupe le centre même de ce remarquable ensemble. Le Christ en est le pivot, non seulement parce qu'il se place au milieu mais parce que sur lui sont concentrés à la fois le regard du couple implorant et celui du Dieu-créeur, dont la dextre est appuyée sur la branche droite de la croix. L'homme et la femme, retenus prisonniers dans les anneaux du monstre, tendent leurs mains au-delà de leur prison, vers le Sauveur. Il est étonnant de voir les scènes se compléter.

(41) Cf. Mircea Eliade, *Traité d'histoire des religions*.

(42) Cf. Mircea Eliade, *Images et symboles*.

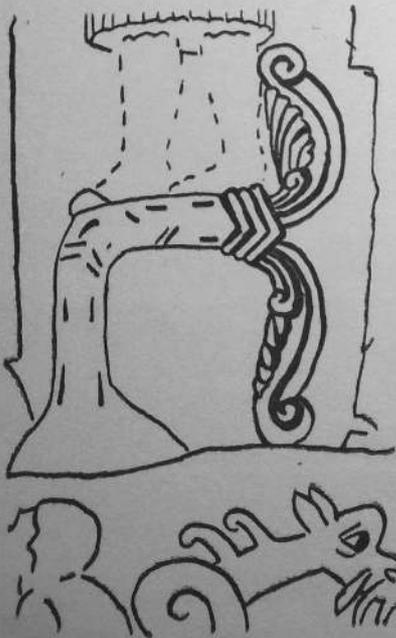
(43) A. Schierenberg, *op. cit.*



BAS-RELIEF DES EXTERNSTEIN

Photo Molesahn-Altheim Frankfurt/M.

Joseph d'Arimatee, tel un Atlas chrétien, soutient le corps du Sauveur, tandis que Nicodème pose la tête sur le centre même de la croix. L'Irminsul, qui lui sert d'escabeau, est ici courbé, *mais non brisé*. Si l'on prend la peine de se souvenir que Nicodème est docteur de la loi (44) la scène ne peut que signifier ceci : l'arbre de l'ancienne sagesse d'Irminsul perd sa suprématie au bénéfice de l'arbre de la sagesse nouvelle, celui de la croix et l'Arbre de Science qu'est Irminsul permet d'accéder à l'Arbre de Vie, autrement dit la Croix chrétienne, Saint-Jean, qui fait face à la Vierge, du



DETAIL DU BAS-RELIEF

IRMINsul COURBÉ SOUS LES PIEDS DE NICODEME

Dessin F. Seitz, op. cit., p. 10, fig. 1a.

(44) Evangile selon Jean, ch. 3 (entretien de Jésus et de Nicodème sur la résurrection).

côté gauche, tient de son côté un livre scellé à la main, et la Vierge semble soutenir le Sauveur de son propre visage.

Dans la partie supérieure, le Dieu créateur porte un enfant (qui rappelle l'enfant Jésus de la Didaché des Apôtres) sur un bras, tandis qu'il brandit, de l'autre, un étendard partagé en trois draperies distinctes, se terminant par une croix qui a été celle des chevaliers teutoniques. A droite apparaît le soleil couronné de sept points, encadré d'une écharpe, tandis que la lune, à gauche, est couronnée d'un vaste demi-cercle et tient, comme le soleil, cinq draperies, mais retenues par un nœud.

Le bas-relief couvre une assez grande hauteur de rocher : il mesure environ 3 m. 60 de large, sur 3 m. 15 de haut. Devant l'ouverture de gauche du grand Externstein un personnage curieux se profile sur la muraille : il tient une large clef de la main gauche, et de la main droite, un bâton. On admet généralement qu'il s'agit de Saint Pierre, muni de ses attributs de portier céleste, mais Saint Pierre a pu se confondre ici avec un personnage pré-chrétien : le géant Kuperan de la légende bas-allemande de Thidrek (45). Une figure analogue est visible dans l'église actuellement de rite écossais de Regensburg, qui date de 1185. Or celle des Exsternsteine est de facture plus ancienne, elle a dû servir de modèle à l'autre. A droite de la croix, et au-dessus de l'ouverture centrale de la grotte du grand Externstein, est sculptée une sorte d'homme-aigle ou d'homme-corbeau. La grotte elle-même se subdivise en une grande pièce et en une sorte de cellule réservée peut-être à quelque officiant. Dans la pièce centrale, une large cuve baptismale ou sacrificielle est creusée dans le sol. Tout près de la cuve, une face d'animal est gravée sur la paroi (46).

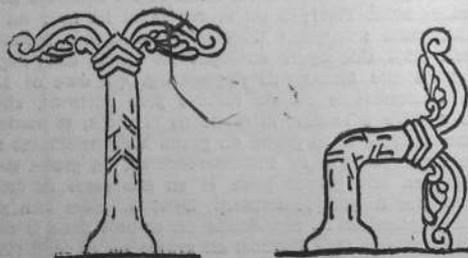
Enfin, tout près du lac, dans un large tumultus évoquant le solum s'ouvre un tombeau où la forme du corps est profondément creusée. S'il fut peut-être à l'origine un lieu réservé aux anciens mystères du soleil, il devint pour les moines de Paderborn, après la chute de Jérusalem, le symbole du Saint Sépulchre,

(45) Teudt et Schuchardt, op. cit.

(46) Platon rapporte dans *Critias* (trad. Chambry, éd. Garnier, p. 556) que les rois atlantes dans leurs réunions solennelles, sacrifiaient un taureau : « Ils amenaient alors à la colonne le taureau qu'ils avaient pris, l'égorgeaient à son sommet et faisaient couler le sang sur l'inscription ». Jürgen Spannuth, *Das entrückte Atlantis* (trad. française *L'Atlantide retrouvée*, p. 134), fait le rapprochement avec Irminsul avec juste raison, mais admet sans preuve fournie à l'appui, que les Saxons offraient du sang de taureau à Irminsul. Il est peut-être exact aussi d'avancer en s'appuyant sur Otto Siegfried Reuter, *Germanische Himmelskunde*, München 1934 (ouvrage non cité par Spannuth) que la conception de la colonne soutenant le monde est essentiellement « nordique ». Mais à ce point de vue, sont « nordiques » tous les peuples habitant l'hémisphère nord, et l'ouvrage de Spannuth n'apporte rien de sûr quant à la « nationalité » des Atlantes.

En résumé, ce bas-relief d'un intérêt exceptionnel au point de vue de l'histoire des religions, nous donne la représentation de l'arbre d'Irminsul, que remplace le symbole de la Croix, le nouvel arbre de vie : on reconnaît le signe mystérieux bifide en forme de «patte d'ancre» renversée, peut-être surmonté d'un clou, qui orne la tunique du dieu au maillet ou *Dispater* de Viège, dans le Valais, dont S. Reinach avait présenté plusieurs interprétations (47).

M. Ferdinand Seitz a récemment publié à ce sujet une plaquette richement illustrée, dans laquelle il fait divers rapprochements entre l'arbre d'Irminsul, des signes gravés de rasoirs scandinaves, le bronze de Watsch dans le Tyrol, et présente une évolution du «signe bifide» d'Irminsul qui aboutit à la fleur de lis (48). Or cette fleur de lis est si ancienne qu'on la retrouve sur des monnaies gauloises du temps de l'indépendance (49). Il y a là un fait assez troublant pour être signalé.



(a) Irminsul rétablie à la verticale.

(b) Irminsul telle qu'elle est représentée dans la descente de croix.

Et en partant de l'Irminsul courbée que le sculpteur médiéval a taillée dans le rocher, n'est-il pas très facile, de reconstituer avec une rigoureuse précision, le monument original tel qu'il s'élevait avant sa destruction par Charlemagne ? (Seitz, *op. cit.*, p. 10, 27).

Marseille, Novembre 1955.

(47) S. Reinach, *Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 139, n° 145.

(48) F. Seitz, *Die Irminsul im Felsenrelief der Externsteine*, Pähl (Oberbayern), 1953, 32 p.

(49) La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, pl. XI, 3722, 3727, XII 3755 (?), 3764, 4326, XXI, 7699 (?).

Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques XII

par
Paul QUENTEL

27. — LANRIGAN

J. Loth, dans «Les noms de saints bretons», suppose l'existence d'un saint Rigan qu'il infère du nom Lanrigan, et il rapproche ce nom de celui de Bodrigan en Cornouaille britannique (*op. cit.*, p. 109).

Lanrigan se trouve en Ille et Vilaine, près de Hédé. En voici deux formes anciennes : Lanrigan (1096, Archives d'Ille-et-Vilaine, 1 H 3, 2) Lanrigan (1406, Archives de la Loire-Inférieure, B 1539). La forme actuelle est donc sincère.

L'existence d'un saint Rigan est d'autre part assurée par un autre nom de lieu cornique. Il s'agit de Larrigan, située dans la paroisse de Madron, près de Penzance. Ce nom était Lanrygon en 1327, d'après les Lay Subsidy Rolls.

28. — DINARD, LA «FORTERESSE DE L'OURS» OU LA FORTERESSE PRINCIPALE ?

Du XII^e au XIX^e siècle, le nom de Dinard, aujourd'hui

station balnéaire connue, à l'embouchure de la Rance, était **Dinart** (cf. Mathurin, **Dinard-Saint Enogat** à travers les âges).

Dinard comporte clairement comme premier élément le mot breton **din** (gallois, cornique, vx-breton **din**, gaulois **Dunon**, cf. *Vocabulaire Vieux-Celtique*, s.v. **Dunon**, in *Ogam*, t. V/4, n° 29, p. 95-96), « forteresse », que l'on retrouve par ailleurs entre autres dans **Dinan**, ville située près de Dinard, également sur la Rance). La finale de **Dinan** est la désinence diminutive **-an**. Le sens du deuxième élément n'apparaît pas aussi nettement.

Il existe en celtique deux mots voisins quant à la forme : gaulois **artos**, irlandais **art**, vx gall. **art**, gall. mod. **arth** « ours » et l'irl. **ard(d)**, gallois mod. **ardd**, substantif avec le sens de « dieu élevé » ou adjectif avec celui de « élevé, éminent, noble ». Tous deux sont bien attestés en onomastique celtique. Pour ne citer que le gallois, on peut relever, entre bien d'autres exemples d'emploi de ces mots, l'anthroponyme **Arthmail** (**arth** + **mail**, prince) et le toponyme (**Yr Arddu**, près de **Lyn Edno** (**ardd** + **du**, noir).

En breton il n'est pas toujours aisé de distinguer l'un de l'autre de ces mots, dans les anciens noms propres. Dans le nom de l'île d'Arz (Morbihan), on a clairement affaire au mot qui désigne l'ours ; car l'on prononce **arh** et un correspondant breton du gallois **ardd** n'aurait pu donner **arh** en vannetais moderne. Le cornique possède le même nom de lieu qui est aujourd'hui **Ayr**, dans la paroisse de Saint Yves. Ce dernier nom était, d'après le manuscrit *Gover*, **Arthe** en 1284, **Arth** en 1385, **Dynas Arthia** en 1454, **Arthya** circa 1500. La forme actuelle **Ayr** est issue de **Arthia**, **ia** (**Ya**) étant l'éponyme de la paroisse (*Ecclesia de Sent Ya* en 1523 ; Saint Yves n'a rien à voir avec le Saint Yves Helory des Bretons). Mais, si un nom comme celui de l'île d'Arz est facile à interpréter, **-art**, **-ard** de **Dinard** l'est moins :

En vieux breton, en effet, les deux mots sont susceptibles d'être écrits de façon identique et, dans le cas de **Dinard**, on n'a pas la ressource de se reporter à la prononciation actuelle, puisque l'on ne parle plus breton dans la région depuis environ le douzième siècle, c'est-à-dire avant que l'évolution individuelle de l'un ou l'autre de ces mots ait été notée dans la prononciation ou l'écriture.

Dinard peut donc comporter le vieux breton **art** « ours ». Il y a du reste en Galles un lieu « **Dinerth** », qui est **castell**

Dinerth dans le livre rouge d'Hergest (éd. Sir John Rhys et J. Gwenogvryn Evans, Oxford 1890, 309, 24), **Dineirth** dans les *Annales Cambriae* en 1136. Ce nom gallois est clairement formé de **Din**, forteresse + **eirth**, génitif de **arth**, ours.

Mais **ard** de **Dinard** peut également représenter un adjectif « principal » ou « élevé ». « La forteresse principale » a pu être distinguée de « la petite forteresse », c'est-à-dire de **Dinan**.

Historiquement, il y a lieu de souligner ici l'importance de l'occupation militaire de la Rance et de ses approches par les immigrants bretons. D'un côté de la Rance, **Gwig Aled**, le cité d'Alet. Plus au sud, **Châteauneuf**, dont le nom **Lis castell** prouve qu'il était occupé par les Bretons. A l'est et à côté de Saint Malo, en St Coulomb, le fort dit de « Du Guesclin » était en 1209 « *castrum cui nomen erat Guarplie* » (BN, ms fr. 22308, f° 189) et en 1230 « *castrum de kaerplie* » (*Archives nat.*, I. 241a93) : c'est un fort breton. On sait que **caer**, en vx breton, a exclusivement ce sens. De l'autre côté de la Rance, **Dinard** et, au sud, **Dinan** achèvent de montrer l'importance stratégique de cette zone.

29. — SAINT PÈRE-MARC-EN-POULET

Saint Père Marc-en-Poulet est une paroisse située au Sud du Poulet. Elle était jadis plus importante qu'aujourd'hui, ainsi que le montre une délibération du Conseil municipal du 17 pluviôse an XIII, citée par Th. Chalmel (*Une commune rurale : Saint Père Marc-en-Poulet*, Rennes 1931, p. 17).

Les noms anciens de la paroisse sont les suivants : *Ecclesia Sancti Petri de Marcha Pollet*, 1152 (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, G 262) ; *Ecclesia Sancti Petri de Marca Polet* 1157 (*ibid.*) ; *Ecclesia Sancti Petri de Marc en Poulet* 1270 (*ibid.*) ; *Parochia beati Petri de Marco in pago Alethi* 1319 (*ibid.*) ; *Saint Père de Marc en Poulet* 1455 (*Archives de la Loire-Inférieure*, B 2165) ; *Ecclesia Sancti Petri de Mara in Pago Aletho* 1568 (*Archives Nationales*, G 8). On prononce **Per**, mais ici et là subsiste encore une prononciation **Pé**, plus ancienne.

Le patron de la paroisse est évidemment actuellement Saint Pierre, qui était patron d'Alet au temps de l'occupation romaine. Il se peut cependant que le nom primitif véritable soit *St Pedr*, saint gallois. En effet, il est impossible de distinguer les deux saints l'un de l'autre, et l'on peut être sûr que le saint gallois est l'éponyme de *Ploubezre* (Côtes du Nord). D'autre part, *Pedr* était le frère de *Tyssul*, dont on vient de voir qu'il est selon toute vraisemblance l'éponyme de la paroisse voisine de *St Suliac*.

Le reste du nom est également intéressant. *Marcha*, *marc* représente le germanique *marka*, *marcha*, dont Gröhler dit qu'il a fini par désigner «*gemeinschaftliches Besitztum einer Genossenschaft, das am Rande der Bauernschaft lag*» (H. Gröhler, *Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen*, II, 268). Ici, *marcha* désigne la limite du «*pou*» breton, le *pou* d'Alet.

St Servan, Novembre 1955.

Bulletin de Numismatique Celtique^{XI}

Notules de Numismatique Celtique XI

par

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU

22. — Les légendes monétaires gauloises à la terminaison en -VS.

Aucun critère de datation des monnaies gauloises de l'indépendance ne doit être négligé; aussi est-il bon d'attirer l'attention sur les légendes monétaires présentant la terminaison -VS. Communes chez les Celtes du Danube et en Bretagne, elles sont rares chez les anciens peuples de notre pays (1).

1. REX ADIETVANVS FE / SOTIOTA. (LT XI, 3604, argent et bronze) (2).
2. AMBACTVS / (BN 8362, bronze et potin) (3).
3. AVLIRCVS / (LT XXVIII, 7046, bronze) (4).
4. CONNO EPILLOS / SEDVLLVS (LT XIV, 4578, bronze) (5).
5. DVRNACVS / AVSCROCVS (LT XVII, 5779, argent) (6).
6. DVRNACVS / DONNVVS (LT XVII, 5786, argent) (7).
7. / IPOMIDOVS (BN 4029, argent) (8).
8. ESIANNII / DONNVVS (LT XVII, 5801, argent) (9).

(1) On exclura bien entendu les imitations pures et simples à caractère de contrefaçon, des deniers romains de la République et du victoriat.

(2) La référence LT signifiera dans cette notule : La Tour. *Atlas des monnaies gauloises*, Paris 1892. L'inscription du droit et celle du revers sont séparées par le signe /.

(3) Monnaie non reproduite par La Tour.

(4) Monnaie attribuée aux Aulerques Ebuoviques. Duchalais a contesté l'existence de l'S finale (*Description des médailles gauloises...*, Paris 1846, p. 121) sur cet exemplaire, qui semble être l'unique connu. Muret, Chabouillet, suivis par La Tour et A. Blanchet (*Traité*, p. 324) ont vu une S.

(5) « Je ne sais, écrivit M. A. Blanchet, si (ce) Sedullus... est le même que le chef des Lemovices, mort devant Alésia » (*Traité*, p. 291).

(6) Le plus souvent, la légende est DVRNACOS / AVSCROCOS.

(7) La forme n'est jamais DONNOS.

(8) Hormis BN 4029, la forme de la légende est toujours en -VOS. Il s'agit donc très probablement ici d'une métathèse accidentelle, que je signale pour mémoire, mais dont il n'y a pas lieu de tenir compte. Cette monnaie est attribuée aux Arvernes.

(9) Muret et Chabouillet ont lu ESIANNI.

9. / GERMANVS INDVTILLI L (LT XXXVII, 9245, bronze) (10),
 10. KRACCVS / REMOS (LT XXXII, 8085, bronze) (11),
 11. PERRVCORI / ACINCOVEPV, (argent) (12),
 12. SEGVSIAS / ARVS (LT VII, 4622, argent) (13),
 13. TOGIANTOS / SODIVS (LT XVI, bronze) (14).

La majorité de ces légendes ressortissent à des espèces dont le type est très manifestement démarqué du monnayage romain. En quelque sorte la légende y complète le type pour manifester la dépendance du pouvoir émetteur de la puissance politique de Rome. Les unes, dites pièces au cavalier, sont étroitement inspirées des deniers aux Dioscures, c'est le cas des types aux légendes n° 5, 6, 8 et 11. Ch. Robert y voyait fort justement des monnaies « pseudo-romaines ». Elles circulèrent au 1^{er} siècle avant notre ère, dans la basse vallée du Rhône et « surtout dans les vallées des affluents de la rive gauche » de ce fleuve (15). Il est donc bien naturel d'y constater les marques d'une étroite romanisation.

D'autres ont été frappées chez les peuples dont les chefs avaient opté pour Rome. Ce fut le cas d'*Adietuanos*, roi des Sotiates, dont le type est véritablement copié sur un denier de la *gens Satriena* à la louve (légende n° 1) (16) et ne peut donc être antérieur à la soumission de ce chef à Crassus, en 56 avant J.C. Tel est, avec une cause de sujétion différente, le cas des Rèmes, devenus les fidèles alliés de César après 57 (légende n° 10). La position géographique des Séguisaves explique encore mieux que leur allégeance éduenne le choix de Minerve au droit de leur monnaie et d'Hercule et Téléphore au revers (légende n° 12). On ne sait à qui appartenait au juste le bronze moulé à la légende AMBACTVS (n° 2), mais, comme c'est une imitation évidente d'un quinaire de la *gens Antia*, frappé au nom du tribun Antias Restio (17), si ce potin est, comme on le croit, du nord de la Gaule, il ne peut être antérieur à l'époque de

(10) On ne sait à qui attribuer ce type, qui a fait l'objet d'innombrables émissions et est l'une des monnaies réputées gauloises les plus répandues.

(11) M. A. Blanchet a lu KPACCVS (*Traité*, p. 126).

(12) Voir Hucher, *L'art gaulois*, t. I, Paris-Le Mans 1868; pl. 98; 2. — Certains auteurs ont lu PETRVCORI.

(13) On a lu SEGVSIA. V.S. Voir Duchalais, *op. cit.*, p. 129-135. Voir Hucher, I, pl. 7, 2.

(14) L'exemplaire sur lequel on a lu cette légende est conservé au musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. Il n'en existe aucune réplique à la Bibliothèque nationale.

(15) Blanchet, *Traité*, p. 267.

(16) Cf. E. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. II, Paris 1886, p. 420, fig. (74 av. J.C.). — E.A. Sydenham, *The coinage of the Roman Republic*, Londres 1952, p. 128, pl. 22, n° 781 (circa 75-74). Il est intéressant de voir le temps écoulé entre l'émission du modèle (74 avant J.C.) et son adoption comme type monétaire en Gaule (56 avant J.C.).

(17) Cf. Babelon, *op. cit.*, t. I, Paris 1885, p. 156, fig. — Sydenham, *op. cit.*, p. 162, n° 973 (circa 46 avant J.C.).

la conquête, sa légende témoignant, comme son style, d'une option pour la civilisation nouvelle (18).

Le bronze GERMANVS (légende n° 9), qu'on a cru longtemps être imité du denier d'Auguste au taureau cornupète, a sans doute plus de chance d'avoir été emprunté au denier de la *gens Iulia*, avec la tête de César au droit et le taureau ou le bœuf à gauche sur l'autre face, au nom du monétaire Q. Voconius Vitulus, émis en 40 avant J.-C. (19).

Cette remarque est négative, dira-t-on, mais je signalerai tout de même l'absence de tout exemplaire à la légende en -VS des monnaies recueillies sur le champ de bataille d'Alésia (20).

La pièce à la légende SEDVLLVS est attribuée aux Lémovices, parce qu'on a cru y voir le nom du magistrat et du général des Lémovices, tué en 52 au combat devant Alésia (21). Les Lémovices en effet étaient engagés dans l'action de l'armée de secours commandée par Vercassivellaunus et cependant la récolte faite au pied du mont Réa ne contenait aucune monnaie de ce type. Si le type est le fait des Lémovices, et ce n'est pas prouvé, la forme même de la légende porte à croire à une émission postérieure à la conquête. Il en est de même pour les monnaies aux légendes AVLIRCVS et SODIVS (n° 3 et 13), car on peut conclure sans imprudence, je crois, que les légendes monétaires gauloises en -VS, hors de la Province, sont le premier signe public attesté d'une familiarité commençante avec les sons de la langue latine et datent les types de l'époque de la tutelle romaine.

(18) Il en a été trouvé deux exemplaires dans le dépôt d'Hussigny-Godbrange. Voir Pierre-Carlo Vian, *La trouvaille d'Hussigny-Godbrange*, in *Ogam*, t. VI, 1954, n° 34, p. 196, pl. VI, 8. La numismatique romaine confirme exactement cette vue; en effet, à propos de la *gens Antia*, E. Babelon a écrit : « C. Antius est le seul magistrat monétaire qu'ait fourni cette famille; il exerçait les fonctions vers les années 705-709 (49 à 45 avant J.-C.) ». Sydenham a écrit : circa 46 avant J.-C. Le potin à la légende AMBACTVS a donc bien été créé postérieurement à la conquête, une dizaine d'années peut-être après la capitulation d'Alésia.

(19) Sur le denier d'Auguste, le taureau est cornupète et sa queue dressée. Cette attitude est peu conforme à celle que l'on observe sur le GERMANVS, où le taureau, qui est peut-être un bœuf, semble marcher au pas, tient la tête droite et la queue pendante. Une autre monnaie romaine est beaucoup plus susceptible d'avoir servi de modèle au graveur gaulois (j'aimerais mieux dire : gallo-romain), c'est le denier au taureau pacifique (ou mieux, au veau comme le pensait Babelon), de la *gens Iulia*, à la tête de César au droit. Voir Duchalais, *op. cit.*, p. 438, Babelon II, p. 560-562, figg., et E.A. Sydenham, p. 185, n° 1130, planches fig. 1130. Voir au médailler du Cabinet de France dans les cartons de la *gens Iulia*, le n° 2875.

(20) On y a, en vérité, trouvé deux pièces à la légende DVARNACOS / AVSCRO, qui est l'une des formes habituelles. Le plus étonnant n'est-il pas que les légendes des monnaies de la série au cavalier, originaires de la Province romaine, ne fussent pas romanisées intégralement et depuis longtemps ?

(21) César, *De Bello Gallico*, VII, 88.

23. Monnaies d'argent des Lémovices.

Les auteurs du classement du médaillier du Cabinet de France ont donné avec pertinence aux Lémovices un type remarquable, dont ils ont distingué deux variétés principales, A et B.

A. Exemple : BN 4561 (La Tour XIV) (1).

variante a)

au droit, tête à droite aux cheveux divisés en grosses mèches. Au revers, un cheval au pas à droite. Au-dessus de la croupe, une tête humaine à droite et de même style que la tête de l'avers ; au-dessous du cheval un anneau centré (2).

variante b)

même type pour l'avers que ci-dessus, mais tourné à gauche. Le revers est aspecté à droite, la tête humaine y est grossière et penchée en avant ; sous le cheval un anneau (3).

variante c)

le même type que pour la variante a, mais à gauche sur les deux faces (4).

variante d)

le même type à gauche que c pour les deux faces, mais la tête humaine à gauche y est inclinée si fortement qu'elle regarde le dos du cheval (5).

B. Exemple : BN 4572 (La Tour XIV).

Le droit et le revers sont de même type que la variante a du groupe A, mais on y voit sous le cheval trois annelets centrés, 1 et 2. Le flan de cette pièce est ordinairement plus large (6).

2. Le fl. an de cette pièce est ordinairement plus large (6).

En 1909, une controverse s'est élevée entre H. de La Tour, qui soutenait le classement des deux groupes, A et B, au même peuple, et M. Adrien Blanchet qui, dans son *Traité des monnaies*

(1) Le sigle LT signifie La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris 1882.

(2) Le type en est BN 4561, LT XIV. — Voir *Bulletin de la Société préhistorique de France*, VI, 1909, p. 290, fig. 3; n° 4.

(3) Voir A. Blanchet, *La trouvaille de Marcillat*, in *Revue numismatique*, 1910, pl. XI, 7.

(4) Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 290, fig. 166 et *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, I, 1875, planches, fig. n° 165.

(5) Blanchet, *Revue numismatique*, 1910, pl. XI, 5 et 6.

(6) Blanchet, *Traité*, p. 413, fig. 440.

gauloises, avait donné A aux Lémovices et B aux Bituriges Cubes, La Tour avait affirmé : « Il est impossible de séparer ces diverses variétés, qui forment un tout absolument homogène comme type et comme style. Il faut donc opter pour un de ces deux peuples, Lémovices ou Bituriges... », mais encore une fois, elles ne peuvent être séparées (7). M. Blanchet lui opposait principalement des arguments tirés de la métrologie, du style et des provenances géographiques.



Fig. Le groupe A : un seul anneau sous le cheval. Le groupe B : trois annelets sous le cheval. Un seul monnayage selon La Tour ; deux monnayages selon Blanchet.

1° — La métrologie.

a) L'argument.

« Je ne puis croire, disait M. Blanchet, que ces deux groupes n'en forment qu'un, comme le soutient M. de La Tour. Il est impossible que le même peuple ait émis, à la même époque, des monnaies de systèmes différents » (8). M. Blanchet rangeait le groupe A dans une catégorie légère, de poids inférieure à 1,50 g, classée aux Lémovices (9), et faisait du groupe B l'un des éléments du vrai mon-

(7) H. de La Tour, *Notes sur les monnaies recueillies... à Chastel-sur-Murat...* in *Bulletin de la Société préhistorique de France*, VI, 1909, p. 290-292, fig. 3, n° 4.

(8) Blanchet, *La trouvaille de Marcillat*, dans *Mémoires et notes de numismatique*, 2^e série, Paris 1920, p. 63.

(9) BN 4568 et 4569 et 4 exemplaires lui appartenant, pesant entre 1,35 et 1,40 g.

nayage des Bituriges Cubes, comprenant une suite de monnaies au même type de droit, mais dont les revers présentent des variétés, par le jeu de différents gravés au-dessus et au-dessous du cheval, les unes anépigraphes, les autres épigraphes, mais pesant toutes notablement plus lourd que celles du groupe A (10).

b) discussion,

Voyons d'abord le poids des monnaies du groupe A :

BN 4561	2,02 g	4565	2,30	4569	2,—
4562	2,18	4566	2,17	4570	2,22
4563	2,25	4567	1,17	4571	2,15
4564	2,22	4568	1,13	4573	2,02

M. Blanchet a fait connaître le poids de 4 pièces en sa possession venant de la trouvaille de Jalesches : 1,35 ; 1,37 ; 1,38 ; 1,40 g. Un exemplaire de la trouvaille de Moulins-sur-Céphons, conservé au musée de Châteauroux, pèse 1,02 g.

Pour réfuter les opinions de La Tour, M. Blanchet faisait porter ses observations sur les seuls exemplaires de poids inférieur à 2 g, rejetant « les pièces du dépôt de Bénévent, beaucoup plus lourdes » (BN 4561 et 4566) (11). En réalité, il éliminait ainsi non seulement les monnaies de Bénévent, mais sept sur douze des spécimens du groupe A du médaillier de la Bibliothèque nationale, toutes les pièces d'un poids supérieur à 2 g. Puisque M. Blanchet invoquait l'argument métrologique, il devait nécessairement confronter l'intégralité des deux séries sous peine d'enlever, à sa démonstration toute chance de convaincre.

Voyons maintenant le poids des monnaies du groupe B :

BN 4572	2,08 g	4577	2,16
4574	2,12	ex. Blanchet	2,18
4575	2,17		2,24
4576	2,20		

(10) Outre le type BN 4572 (LT XIV), décrit dans le *Traité*, p. 413, fig. 440, à la tête humaine au-dessus du cheval et aux trois annelets, M. Blanchet a classé dans la même suite les variétés : BN 4108 (LT XIV — *Traité*, fig. 439) ; BN 4143 (LT XIV — *Traité*, fig. 441) ; BN 4092, 4097, 4139 (*Traité*, p. 413, non figurées).

(11) Blanchet, *op. cit.*, 1920, p. 63, n. 1.

Le poids des différents autres éléments de la suite dont fait partie le groupe B doit être également considéré :

BN 4029 à 4096	=	de 1,61 à 1,91 g
BN 4097 à 4101	=	de 1,46 à 2,—
BN 4107 à 4110	=	de 1,70 à 1,87
BN 4139 à 4142	=	de 1,58 à 1,86

Il y a lieu d'ajouter à cette suite les pièces à la légende SVI : BN 4117 à 4122 = de 1,42 à 1,92 (12).

La politique des acquitsains des cabinets des médailles con-

sistait souvent autrefois à sélectionner les exemplaires les plus pesants. Ainsi, convient-il d'ajouter à la suite de BN 4092 à 4096, des monnaies de même variante trouvées à Moulins-sur-Céphons et conservées au musée de Châteauroux (13) :

n° 1	0,89 g
n° 2	0,97
n° 3	0,99

Il existe donc des monnaies de poids fort et des monnaies de poids faible dans les deux groupes A et B, et l'on ne peut conclure de ce fait à la dualité des monnayages. De même, on y constate des modules variés : BN 4563 est de grand module ; BN 4564 est d'un module moyen et BN 4567 est de petit module et cela dans le seul groupe A. Pour le groupe B, il serait aisé de relever des observations identiques. On ne peut vraiment tirer de telles constatations des conclusions ordonnant chronologiquement le groupe B au groupe A, par exemple. L'un et l'autre circulaient du reste parallèlement, on en a la preuve, à la fin de l'indépendance. En effet, dans la récolte faite sur le site de la bataille d'Alésia, le groupe A est représenté par cinq exemplaires et le groupe B avec les autres éléments de sa suite par sept pièces (14).

S'il faut distinguer entre les émissions, ce ne sera pas pour séparer deux groupes, mais pour établir une succession entre les éléments de poids variables composant l'un et l'autre groupe ; et cela est indépendant, je crois, du problème de l'attribution qui opposait les deux éminents numismates.

(12) J'écarte BN 4120, fragmentée et fourrée.

(13) J'adresse mes remerciements à M. Naudin, le distingué conservateur du musée de Châteauroux.

(14) Groupe A = n° 165. Groupe B = 137 à 143. Malheureusement, les poids ne sont pas connus.

2°. — *Le style.*

a) L'argument.

M. Blanchet avait écarté les monnaies lourdes de la statistique, à cause de leur « style différent » de celui du reste du groupe A (15). La Tour, rappelons-le, n'acceptait pas cette opinion, estimant que toutes ces pièces forment « un tout absolument homogène... comme style... et ne peuvent être séparées ».

b) discussion.

J'ai manipulé tous les exemplaires de la Bibliothèque nationale et un bon nombre d'autres sans me persuader d'une réelle disparité. Je ne vois pas de critère suffisant pour distinguer deux styles. Il y a quelques années déjà, j'ai montré à mes collègues de la Société française de numismatique des monnaies coriosolites dont le droit appartient à deux classes distinctes et radicalement opposables au point de vue stylistique, du fait que le réalisme de l'une a pu être comparé à celui des Grecs (16), tandis que l'autre donne à la face humaine un nez décoratif, dont l'évolution aboutit dans la classe même au dernier degré de l'expressionnisme. Ces pièces, on les croyait aux antipodes de la chronologie monétaire du billon coriosolite (17). Et pourtant, le revers des deux séquences appartenant à chacune de ces classes est de même coin, et même il est démontré par l'état du coin que la frappe des pièces au nez décoratif a précédé celle des pièces au nez grec (18). Nous devons vraiment réformer bien des jugements chronologiques et géographiques assis sur des observations purement stylistiques. M. Blanchet n'avait du reste pas attendu cette démonstration de la méthode caractéroscopique pour se persuader du caractère subjectif, bien souvent, de ces sortes de considérations trop poussées et il avait conseillé la prudence en ces termes : « les raisons tirées du style (sont) souvent spécieuses en numismatique celtique » (19).

(15) Blanchet, *op. cit.*, 1920, p. 63, n. 1.

(16) Extrait d'une lettre de H.E. Stapelton (Dr) à Mr. Derek Allen, Assistant curator, Coins and medals department, British Museum, le 11 février 1939 : classe n° 1 : *with observe of the purest Greek type Major Rybot's n° 1.*

(17) Derek Allen, dans *Numismatic Chronicle*, XIX, 1939, p. 180 : *The order in which the chief classes are placed has been suggested by the progressive divergence of the types from their gold forerunners...* (The La Marquanderie Hoard of Armorican coins).

(18) *Bulletin de la Société française de Numismatique*, octobre 1952, p. 139-140. — *Ogam*, t. V/5, n° 30, pl. II fig. 3, 4.

(19) A. Blanchet, *Manuel de Numismatique française*, t. I, 1912, p. 32.

La méfiance de ce savant à l'égard des arguments tirés du style des monnaies antiques ne devait pas s'amoindrir. En 1936, dans une des conférences qu'il fit au Collège de France, il affirma : « Et si nous remontons au premier siècle du monnayage grec, les difficultés ne sont pas moindres, surtout depuis que nous connaissons la fragilité des renseignements fournis par le style des monnaies » (*Revue numismatique*, 1936, p. 7). La caractéroscopie permet aujourd'hui d'en dire autant des monnaies de la Gaule celtique.

Il convient de bien distinguer le type et le style. Un même type général peut avoir été traité selon des variations, par le jeu de « différents » intéressant seulement des motifs accessoires. Ces modifications de détail déterminent des classes d'un même monnayage. Je crois avoir pu mettre ces choses en évidence par exemple dans le classement des espèces de billon coriosolites. Mlle Gabrielle Fabre, conservateur du Cabinet de France, l'a fait pour la série d'or des Paris.

La difficulté est plus grande lorsque, le type général demeurant le même, un monnayage a été copié sur celui des voisins, comme ont fait les Coriosolites adoptant pour leur billon le type des Vénètes. Cependant, en pareil cas, si le thème est semblable, l'exécution est nettement *sui generis* en chacun des détails. On peut alors parler de styles différents, déterminant non point des classes d'un même monnayage, mais des monnayages irréductibles.

En numismatique celtique, un jugement devra toujours tenir compte à la fois des constatations relatives au type, à la matière (métal et poids), à la provenance (géographie et contexte numismatique), à la manière artistique, à la technique. Les « raisons tirées du style sont souvent spécieuses » lorsqu'elles sont formulées en quelque sorte isolément. Dans l'élaboration d'une opinion bien étayée, on se gardera de voir des critères de lieu où se trouvent seulement des critères de temps, c'est-à-dire des notes identifiant les émissions d'un même peuple, frappées à des époques variées.

3°. — *Les provenances.*

a) L'argument.

Les provenances autoriseraient certainement des conclusions plus solides. M. Blanchet opposait à son contradicteur une objection : « Et n'oublions pas que le grand trésor de Moulins qui contenait une grande quantité de pièces avec le sanglier, l'épée ou le rameau au-dessus du cheval (notre groupe B variétés), ne renfermait aucune pièce avec la tête au-dessus du cheval ».

b) discussion.

Les faits ont démenti cette affirmation. Il se trouvait en effet dans la trouvaille de Moulins-sur-Céphons, une monnaie d'argent du groupe A. Actuellement conservée au musée de Châteauroux, elle avait échappé à la description de J. Creusot, se trouvant dans le lot de soixante pièces, de frappe imparfaite, qu'il n'avait pas

nettoyées (20). Grâce à l'aimable collaboration de M. Naudin, conservateur de cette riche suite, cette pièce vient d'être nettoyée et indentifiée par M. C. Kirchacker (21).

Examinons les provenances connues pour les monnaies de chacun de ces groupes.

départements	Commune (arrondissement, canton)	groupe A	groupe B
Aisne	: Pommiers (Soissons) (22)		+
Meuse	: Boviolles (Commercy, Void)		+
Haute-Marne	: Lavilleneuve-au-Roi (Chaumont, Juzennecourt)		+
Loir-et-Cher	: Cheverny (Blois, Contres)		+
Cher	: Levet (Bourges)		+
Côte-d'Or	: Grésigny-sainte-Reine (Montbard, Venarey)	+	+
Indre	: Moulins-sur-Céphons (Châteauroux, Levroux)	+	+
	: Tendu (Châteauroux, Argenton) (23)		+
Vienne	: Vernon (Poitiers, La Ville-dieu)	+	+
Creuse	: Chauvigny (Montmorillon)		+
	: Jalesches (Guéret, Châtelux-Malvaleix) (24)	+	+
	: Bénévent-l'Abbaye (Guéret)	+	
	: St Léger-le-Guéretois (Guéret, St Vaury) (25)	+	

(20) J. Creusot, *Découverte de monnaies gauloises à Moulins*, dans *Bulletin du musée de Châteauroux*, n° 18, 1894, p. 447-452, pl. h.-t.

(21) Lettre de M. Kirchacker, le 16 novembre 1955 : « Cette monnaie n'est pas décrite par Creusot. Avant le nettoyage, le type était à peu près indiscernable. Je n'ai vu la tête qu'une fois la pièce nettoyée et on ne pouvait absolument pas en soupçonner la présence avant ».

(22) Octave Vauvillé, *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1906 (1905), p. 45-90 : n° 4117 (2 ex.) et 4143 (1 ex.).

(23) *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XVIII, 1892 (1891), pl. II.

(24) Lorsqu'aucune référence de provenance n'est indiquée, il y a lieu de se reporter, principalement au *Traité des monnaies gauloises*, pour le groupe A, à la page 290, n. 2 ; pour le groupe B, aux pages 412, n. 7, et 413, n. 2-4, ainsi qu'à l'article cité sur la trouvaille de Marçillat, pour les deux groupes.

(25) Au lieu dit Le Puy de Gaudy.

Saône-et-Loire	: Bourbon-Lancy (Charolles) (26)		+
Charente-Marit	: Saujon (Saintes)	+	
Haute-Vienne	: Bussières-Boffy (Bellac, Mézières-sur-Issoire)	+	
Puy-de-Dôme	: Corent (Clermont-Ferrand, Veyre-Mouton) (27)		+
Corrèze	: Yssandon (Brive-la-Gaillarde, Ayen)	+	
Cantal	: Chastel-sur-Murat (St-Flour, Murat) (28)	+	

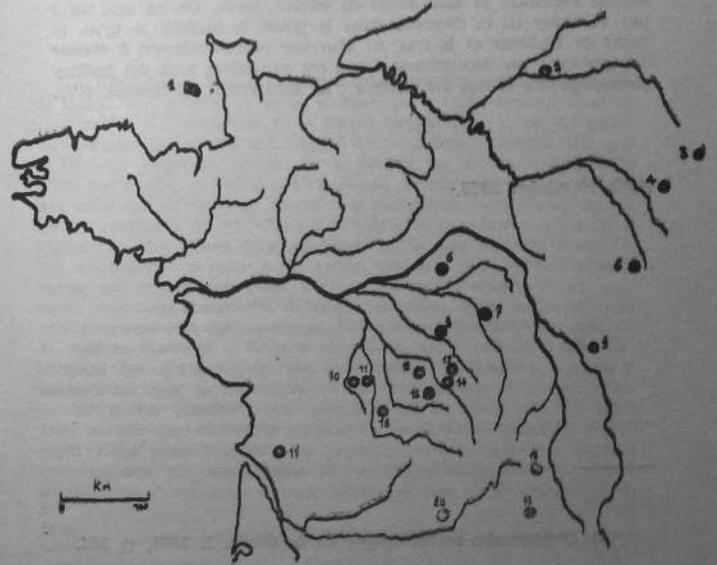


Fig. — La distribution des trésors de monnaies d'argent au « type des grandes nêches » : 1 = Jersey. — 2 = Pommiers. 3 = Boviolles. 4 = Lavilleneuve, 5 = Grésigny-Sainte-Reine. 6 = Cheverny. 7 = Levet. 8 = Moulins-sur-Céphons. 9 = Bourbon-Lancy. 10 = Vernon. 11 = Chauvigny. 12 = Tendu. 13 = Jalesches. 14 = Saint-Léger-le-Guéretois. 15 = Bénévent-l'Abbaye. 16 = Bussières-Boffy. 17 = Saujon. 18 = Corent. 19 = Chastel-sur-Murat. 20 = Yssandon.

M. Blanchet a noté que les monnaies du groupe A sont étrangères au pays des Bituriges. Si l'on reporte ces provenances sur la carte, il n'y a aucune difficulté à accepter l'attribution aux Lemovices d'un type dont la distribution semble avoir eu leur pays pour centre. Cette attribution a pour elle une assez curieuse rencontre; c'est une monnaie d'argent «à la croix» (29), au type de revers ordinairement classé aux Volques Tectosages, dont le droit est de même style que ces espèces lémoviques. Manifeste influence de contiguïté.

Une seule pièce du groupe B a donc été signalée dans le département du Cher. Est-ce une indication suffisante pour séparer B de A et voir deux monnayages où il n'y a qu'un seul type? Le nombre des variantes de chacun de ces groupes indique un monnayage abondant et sans doute de longue durée. On ne doit donc pas s'étonner de la diversité dans le poids, le module, le type, le degré de réalisme et le frai, ni chercher prématurément à établir des systèmes par leur moyen. Tous ces caractères sont des indices chronologiques et non les critères d'un classement différentiel (30).

Paris, Novembre 1955.

(26) *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, I, 1875, p. 184.

(27) C'est un coin monétaire et non une trouvaille de monnaies qui a eu lieu là. Il était du type d'un revers, proche de BN 4097 (LT XIV). — Voir A. de Barthélemy, *Revue Archéologique*, 1867, XV, p. 349, fig.

(28) Voir plus haut, n. 7.

(29) Blanchet, *Traité*, p. 281, fig. 144.

(30) Je montrerai prochainement comment des monnaies de valeur intrinsèque très inégale circulaient simultanément et pour le même pouvoir d'achat, comme le prouve l'examen du trésor de Jersey-9.

Attributions fantaisistes de quelques Monnaies de la Gaule Méridionale

par

Henri ROLLAND

Le XIX^e siècle, fécond en découvertes numismatiques intéressait la Gaule Narbonnaise, a vu se réaliser un progrès sensible dans la connaissance des monnaies de la Gaule méridionale; il est dû particulièrement à l'activité scientifique de numismates avertis, tels que le Marquis Roger de Lagoy, F. de Saulcy ou L. de la Saussaye. Mais ces érudits, si justement appréciés, se sont vus parfois entraînés dans des attributions aventurées auxquelles la critique, depuis mieux éclairée, a dû faire justice. Examinées avec une méthode plus rigoureuse, des pièces dont les légendes, le plus souvent incorrectes, semblaient convenir à des tribus connues par les textes littéraires, ont repris leur place normale dans des séries, mieux étudiées, dont elles avaient été indûment distraites. Pour la plupart, ces erreurs ont été déjà signalées dans le *Traité des Monnaies Gauloises*, de M. Adrien Blanchet, il nous a cependant paru utile d'insister davantage sur quelques-unes des attributions incriminées, que leur acceptation par le Catalogue de la Bibliothèque Nationale semblerait devoir justifier; non que l'inventaire de Muret ait suivi sans réserve les errements antérieurs, mais parce que son classement à des villes placées sous la suprématie de Marseille dépasse certainement en importance la valeur historique de monnaies n'ayant pas un caractère officiel, fabriquées dans les oppida indigènes.

ANATILLI

E. Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule Romaine* (t. II, p. 80) a fait état d'une monnaie attribuée à ce peuple, riverain de la Méditerranée, vers l'embouchure du Rhône, cité par Pline. Il s'agit d'une obole avec la légende NA, au revers, dans les rayons d'une roue; elle a été signalée pour la première fois par le Marquis de Lagoy (*Revue Numismatique*, 1847, p. 397-400); mais déjà de Saulcy avait repoussé l'opinion de son confrère, et tenant compte du lieu de découverte, près de Nîmes, et de la légende qu'il lisait VNV, il en faisait une pièce des *Volcae Arecomici*, ce qui n'avait guère plus de sens. C'est sous cette attribution qu'elle figure dans le catalogue de Muret (n° 2645). M. A. Blanchet n'a

adopté aucune de ces classifications fantaisistes (*Traité*, p. 11 et 239). Nous ne considérons même pas cette obole comme une imitation indigène de la pièce massaliète, mais comme un exemplaire appartenant aux derniers temps du monnayage de Massalia; on rencontre à cette époque, peu avant la prise de la ville par César, des émissions très négligées de cette obole, avec flans mal centrés et fréquemment tréflés; malgré l'assurance donnée par de Lagoy à ce sujet on peut reconnaître dans la première lettre qu'il donne arbitrairement comme un A, une impression accidentelle du croisement des rayons.

APT

Il n'y a aucune raison de considérer comme d'origine méridionale des petits bronzes déjà signalés par Pellerin (*Rec. de mon.*, I, p. 20) et par Eckhel, (*D.N.V.*, I, p. 67), et décrits par Muret (n° 2614-2619). Une seule provenance est certaine, celle d'une pièce trouvée à Vandeuil-Caply dans l'Oise (De Saulcy, *Revue numismatique*, 1866, p. 411); pour les autres indiquées par Mionnet (I, p. 27 et Suppl. I, p. 24) ou ayant fait partie des collections Tôchon d'Annecy, Rigollou et Dessains (de Saint-Quentin, on ignore tout. Le type du droit, au Janus bifrons, est vraisemblablement emprunté à la monnaie romaine, il reste inconnu des imitations de la vallée du Rhône, alors qu'on le retrouve sur le monnayage d'or de l'Est de la Gaule (B.N., 8933, A. Blanchet, *Traité*, p. 396 et 471) et sur des bronzes attribués aux Sussions (A. Blanchet, *op. cit.*, p. 377); le lion du revers n'a rien qui puisse justifier le rapprochement proposé avec celui des petits bronzes tardifs de Marseille; quant à la légende du droit, d'abord lue CAB... ce qui avait motivé le classement à Cabellio par La Saussaye (*Num. de la Gaule Narbonnaise*, p. 143 et 145) et par Duchalais (*Description des médailles gauloises*, n° 44), elle a été rectifiée en CAL-TIO par de Saulcy qui, reconnaissant l'impossibilité d'expliquer les lettres -TIO, a voulu les isoler des premières CAI auxquelles il a voulu donner le sens de *C[lonial] A[ptal] I[ulta]*. Cette attribution, toute gratuite, a été suivie par le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (I, p. 66) mais rejetée justement par M. A. Blanchet (*Traité*, p. 12 et 240).

ATHENOPOLIS

À cette ville que l'on a tenté d'identifier avec Saint-Tropez, F. de Saulcy (*Dictionnaire archéologique de la Gaule*, I, p. 337) a voulu attribuer une drachme lourde (3 g 45 - 3 g 80) qui aurait été frappée par les Déciates, et sur laquelle il lisait IEKHETHOY la légende confuse nord-étrusque dont la transcription demeure encore très incertaine. Cette drachme appartient à l'Italie septentrionale, elle a été décrite et figurée parmi les monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale (Muret et La Tour, n° 2177) mais on conclura de préférence à son sujet Sambon, *Monn. ant. de l'Italie* (p.

67). Ce dernier la classe à Echethia, ville citée par Étienne de Byzance.

E. Hucher, qui avait adopté l'opinion de de Saulcy (*L'art gaulois*, p. 120, n° 195), a voulu également donner une autre monnaie à Athenopolis (*Revue numismatique*, 1855, p. 322); c'est un bronze massaliète au taureau cornupète à gauche, avec légende confuse AEFN ou AEFY ou EFAN, ce qui doit lui faire prendre place parmi les imitations indigènes de la vallée du Rhône ou des Alpes; il a été décrit par Muret (n° 1961 et 2229).

ARLES

F. de Saulcy (*Revue numismatique*, 1863, p. 159 et *Lettres*, p. 190) a voulu voir le monogramme du nom de cette ville dans la ligature AP qui se trouve au-dessus d'un taureau cornupète au revers d'une pièce à l'effigie d'Apollon. Il s'agit d'un bronze de Massalia appartenant à une série, dont le poids oscille entre 3 g 40 et 4 g 75 (B.N. 1586-1587); ce même monogramme apparaît sur des drachmes massaliètes (B.N. 1448, 1457). Cette attribution n'est pas défendable, bien qu'elle ait été suivie par le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (I, p. 191); elle a été repoussée par M. A. Blanchet (*Traité*, p. 240).

FOS

Malgré l'avis contraire émis par A. de Barthélémy, L. Blancard (*Mém. de l'Académie de Marseille*, 1888-1892) a voulu attribuer aux Fosses Mariennes, les Fossae Marianae de Pline, un petit bronze pourtant au droit un ϕ entre des points, et au revers un taureau cornupète à gauche au-dessus duquel il pensait voir deux Σ . Cette monnaie appartient à Philonte, ville du Péloponèse; on peut voir la figure dans le *Traité des Monnaies grecques et romaines* de E. Babelon (t. III, pl. CCXIX, n° 2, 3; 4). Blancard croyait ce bronze trouvé à Berre, et pour soutenir son attribution, il faisait appel aux témoignages des géographes antiques. Les arguments qu'il a invoqués sont sans valeur pour son hypothèse; celle-ci se heurte de plus à la provenance de la pièce; celui à qui il la devait manifestait un doute à cet égard; son père, qui avait fait campagne en Grèce, y ayant acquis des monnaies qui furent, plus tard, mélangées avec d'autres provenant de sa propriété de Berre.

IERMERII

Cette tribu est mentionnée par l'inscription de l'arc de Suze; le marquis R. de Lagoy, par suite d'une mauvaise lecture, lui attribuait un bronze, trouvé à Saint-Rémy-de-Provence, avec tête à

droite et cheval courant à droite et la légende IEMEP (*Revue Numismatique*, 1857, p. 389, pl. XI, 3). Cette classification a été rectifiée par F. de Saulcy (*Revue numismatique* 1866, p. 415 et *Lettras*, p. 276) qui a donné la lecture exacte CMEP. Le bronze a été reproduit par Hucher (*Art gaulois*, II, p. 120) qui, à tort, y voyait une influence massaliote et lui donnait une origine méridionale déjà proposée par Lagoy, mais la provenance de l'exemplaire vu par ce dernier, ne peut être invoquée en faveur de cette opinion; les fouilles de Glanum ont donné bien d'autres monnaies gauloises étrangères à la région du Rhône. Avec plus de vraisemblance, Muret-La Tour le donnent aux Bituriges (n° 4363-4364). On doit voir dans la légende un nom de personnage se rattachant à la racine *smert*, bien connue en celtique (Holder, *Altceltischer Sprachschatz*).

STOMALIMNE

Strabon désigne sous ce nom un étang marin qui s'identifie, pensons-nous, avec l'étang de Berre, mais l'imagination féconde du rédacteur de la Statistique des Bouches-du-Rhône (t. II, p. 223), dont l'anonymat dissimule mal le nom de Toulouzan, trouvant insuffisant le texte du géographe grec, a inventé l'existence d'une ville du même nom qu'il place à Pont-du-Roi, sur le golfe de Fos. Il signale là des ruines importantes, avec tout l'arsenal habituel des villes imaginaires: longues jetées en pierre de taille, restes de bâtiments, maisons, bains avec table de marbre de Paros, porphyre, vases, statuettes de bronze, etc... Bien entendu, on y a trouvé des médailles, parmi ces dernières une pièce d'argent, perdue comme par hasard, qu'il n'a du reste pas vue lui-même, vient confirmer son identification des ruines qu'il imagine, cette monnaie portait les deux lettres \lesseqgtr T. Il existe dans la série des bronzes de Marseille une pièce, assez commune, qui porte en effet le différent \lesseqgtr T (M. 1674). Il n'est pas douteux qu'il s'agit bien de la pièce qui, transformée en drachme dans la mémoire de Toulouzan, lui a permis d'échafauder son hypothèse.

• • •

C'est sur la série des petits bronzes au type marseillais d'Apollon et du taureau cornupète que s'est exercée tout particulièrement la fantaisie des classificateurs. On sait que ces monnaies, dont la circulation était intense dans la basse-vallée du Rhône, ont donné lieu à des émissions massives dont la fabrication, même pour les pièces officielles est souvent extrêmement négligée; mais, de plus, à côté des produits issus des ateliers réguliers, on possède beaucoup de ces monnaies dont la facture barbare et les légendes intelligibles attestent une origine clandestine, ou un monnayage dû aux tribus indigènes retranchées dans les oppida de l'arrière pays; beaucoup de ces pièces proviennent de la région occupée aujourd'hui par le département du Vaucluse. Le catalogue de la Bibliothèque Nationale en donne une liste (n° 2223 à 2243) présentant des lé-

gendes barbares, dans lesquelles on a voulu trouver des consonnances pouvant justifier une attribution à quelques localités provençales.

AVENIO

La Saussays (*Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 137) a fait figurer parmi les bronzes de cette ville une série à la tête d'Apollon et au taureau cornupète avec légende ...OY.../NOAN et ...OY.../IOA. Ce sont bien des imitations barbares de la monnaie massaliote dont on possède d'autres variétés avec AOVE/VOAN (Muret 2520-2523). M. A. Blanchet a signalé cette restitution (*Traité*, p. 441).

CIMIEZ

Un bronze de provenance inconnue, mais vraisemblablement méridionale, au type de taureau cornupète, porte la légende \lesseqgtr IK; F. de Saulcy, faisant commencer cette légende à l'exergue à la KIMENOV \lesseqgtr O et a voulu y reconnaître le nom de KEMENE \lesseqgtr ON Cimiez (*Revue française de numismatique*, 1867, p. 333; *Lettras*, p. 315). Comme pour les précédentes pièces, on doit y voir une imitation indigène des bronzes de Massalia; rectification signalée par M. A. Blanchet (*Traité*, p. 76, 125); la monnaie a été donnée par Muret-La Tour (2225) parmi les imitations de Massalia, mais l'hypothèse avancée par de Saulcy n'a pas été rejetée par eux.

LA CIOTAT

Identification invraisemblable d'un bronze au taureau cornupète de Marseille, avec la légende MA \lesseqgtr H \lesseqgtr IKIOT, trouvé à Barry, par F. de Saulcy (*Revue Numismatique*, 1863, p. 157) qui, songeant au mot *Helikiotes* a voulu y reconnaître le nom antique de La Ciotat dont l'origine ne remonte qu'au moyen-âge (*Civitas*). Muret-La Tour ont publié cette pièce (2230) parmi les imitations mais il semble bien qu'il s'agisse d'une pièce officielle dont la légende MA \lesseqgtr A \lesseqgtr IHT \lesseqgtr N se trouve brouillée dans la partie occupant l'exergue. L'hypothèse d'un nom de magistrat, bien que d'un usage exceptionnel sous cette forme, apparaît cependant aussi comme une explication possible de l'exergue (A. Blanchet, *Traité*, p. 240).

LAMBESC et ORANGE

Cette identification fantaisiste est encore due à F. de Saulcy (*Revue Numismatique*, 1866, p. 416, et *Lettras*, p. 274 et 351); il

s'agit d'un petit bronze avec sur le taureau, la légende Λ OM (Muret-La Tour, AOM, 2227). Pour de Saulcy, Lambesc a succédé à Vernègues alors que ce dernier nom atteste son origine du haut moyen âge; il place en ce lieu des « tombeaux helléniques » et qualifie de « temple grec », le temple de la Maison Basse que les dernières découvertes, faites à Glanum permettent de dater vraisemblablement des dernières années du 1^{er} siècle avant notre ère.

La même fantaisie a présidé à l'attribution à Orange, par F. de Saulcy (*Revue Numismatique*, 1863, p. 159; *Lettres*, p. 191 et *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, I, p. 73) d'une autre imitation du bronze de Marseille à la légende AOPA (Muret, 2226) qui, bien que trouvée à Orange, n'a certainement pas cette origine (A. Blanchet, *Traité*, p. 240).

CREST (Drôme) — GRÉOUX (Basses-Alpes)

CEYRESTE (Bouches-du-Rhône)

Ces diverses attributions ont été également données à des petits bronzes, qui bien que d'origine barbare, semblent sortir de la catégorie des imitations anonymes, mais émanant d'un groupement particulier; parfois de bon style, la tête d'Apollon et le taureau cornupète toujours imités des monnaies de Marseille, ils pèsent comme beaucoup de celles-ci de 1 g 85 à 2 g 60, et portent la légende KPIZZ ou KPRI $\equiv \equiv$. Dans ce nom qui n'a peut-être d'autre souci que de simuler celui de MA $\leq \leq$ A(lia), nous préférons voir un nom de peuple ou de localité plutôt que celui d'un magistrat comme il a été proposé (A. Blanchet, *Traité*, p. 240); il nous semble qu'en l'occurrence, à l'exemple du monnayage de Marseille, l'indication d'un magistrat aurait sa place mieux appropriée à l'exergue de la pièce et non là où se rencontre toujours le nom de la ville.

Ces monnaies trouvées à Marseille, à Barry (Vaucluse), à Murviel (Hérault), à Laudun (Gard) et aux Baux (E.-du-R.) sont certainement, par leur type et leur provenance, d'origine méridionale et vraisemblablement de la région soumise directement à l'influence de Marseille.

F. de Saulcy (*Revue Numismatique*, 1863, p. 158, et *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, I, p. 174) a proposé de donner à Crest l'exemplaire sur lequel il lisait KRL, KPI $\leq \leq$, sans d'autre raison qu'une similitude de consonnance. Cependant devant les constatations que souleva son hypothèse, il suggéra (*Revue Numismatique*, 1869, p. 10) une nouvelle attribution à Ceyrest, en rectifiant sa première lecture en KPI $\equiv \equiv$ dont il faisait l'équivalent de KPIZZ. Sans précision sur le classement, Muret et La Tour (n^o 2223 et 2224 semblent suivre l'opinion de de Saulcy, en signalant les deux lectures KPI $\leq \leq$ O et KPIZZ.

A. Carpentier (*Revue Numismatique*, 1866, p. 334) insiste sur l'exactitude de lecture de l'exemplaire trouvé à Marseille avec KPIZZ; pour lui l'attribution doit être faite à Gréoux, localité à laquelle d'après d'Anville (*Notice de l'anc. Gaule*, p. 362) il donne

le nom de *Griselum*, *Griselae* ou mieux *Griselis* dont l'élément principal se trouve dans *Nymphis Griselicis* d'une inscription (CIL XII 361) qui se trouve encore conservée à Gréoux. Ce classement a été suivi par Laugier (*Monnaies massaliotes*, p. 15, pl. XVI, 19. — *La Monnaie de Marseille*, p. 17).

Aucune de ces solutions ne mérite d'être retenue et l'on doit s'abstenir d'opter pour l'une ou l'autre. Ne doit-on pas simplement penser qu'il s'agit encore d'une imitation où l'on a cherché à provoquer une confusion entre KPIZZ et MA $\leq \leq$ A; cette intention apparaît de toute façon certaine, cependant les variétés de coins sont en faveur d'une fabrication prolongée, donc officielle, alors qu'une légende dénuée de sens n'aurait pas tardé à subir des modifications plus sensibles que celles minimales offertes par les pièces connues. Des deux exemplaires que nous avons eu le loisir d'étudier (Collection P. Colomb), l'un portait la légende KPI $\equiv \equiv$, l'autre avec un taureau de très bon style, KPI $\equiv \equiv$.

L'exergue de ces deux pièces semble avoir contenu une lettre, et sur l'une d'elles un monogramme paraît disposé derrière la tête, ce qui rejoindrait l'observation faite par de Saulcy pour l'exemplaire dont il a donné le dessin dans son second article.

Il existe encore bien d'autres bronzes au taureau cornupète et à légende confuse, entre autres ceux portant les lettres $\leq \leq$ (Muret et La Tour, 2229) et A $\leq \leq$ O (Muret, 2235), mais pour ceux-ci une localisation, qui resterait sans valeur, n'a pas été tentée. Il en est cependant encore un portant au-dessus du taureau les lettres $\Gamma \square \Gamma$ lecture rectifiée par M. A. Blanchet, (*Traité*, p. 79), qui figure au catalogue de la Bibliothèque Nationale (Muret et La Tour, 2249), avec la légende TRI (*Instruc. du Comté Num.*, France 1891, p. 15) qui permettrait de l'attribuer aux *Tricorni* auxquels le Marquis de Lagoy (*Notice sur l'attribution de quelques monnaies*, p. 29), La Saussaye (*Numismatiques de la Gaule Narbonnaise*, p. 117) et Hucher (*Art gaulois*, II, p. 124) ont donné une drachme du type marseillais, à la légende OKIPT (Muret et La Tour, 2248) que, pour les besoins de leur cause, ils considéraient injustement comme rétrograde, et dont la lecture correcte a été rétablie par M. A. Blanchet (*Traité*, p. 239). Nous ajouterons que cette pièce de 3 g. 03, correspond à la drachme lourde massaliote abandonnée au début du IV^e siècle et que même si son type est copié sur les drachmes affaiblies du III^e siècle, elle ne devait pas être rapprochée de petits bronzes de fabrication tardive ne remontant vraisemblablement pas avant le début du I^{er} siècle avant J.-C.

Nous ne nous arrêtons pas ici aux imitations de la drachme massaliote attribuée aux *Libici*, aux *Oaybi* et aux *Rigomagenses*, nous en avons parlé ailleurs (*Revue des Études Ligures*, 1949, p. 143), et leurs légendes nord-étrusques les ont fait depuis longtemps restituer à l'Italie septentrionale.

En terminant cet inventaire, nous rappellerons l'existence de quelques monnaies fausses attribuées à la même région que les pièces précédentes; nous n'insisterons pas sur la prétendue monnaie d'Avenio avec COLAVENION donnée par Goltzius (*Thesaurus rei antiquariae*, 1618, p. 238) et d'après lui par Fransoy (B. d'Avignon ms. 2795, f^o 13) dénoncée par E. Duprat (*Revue Numismatique*,

1910, p. 160) ; sur le didrachme de Marseille publié par Lagoy et La Saussaye (*Gaule Narbonnaise*, p. 33, n° 282) répudié par Muret (n° 951) ; ni sur la pièce d'or de Marseille figurée par Fauris de Saint-Vincent (*Médailles de Marseille*, pl. I, 1), qui n'est qu'un surmoulage d'une drachme lourde. Nous citerons seulement trois pièces dont deux portant en légende le nom du Lacydon.

La première dont A. Dieudonné a fait justice (*Revue Numismatique*, 1925, p. 111) est en bronze, elle appartient à une ville grecque d'Asie mineure, son revers ne laisse voir que les lettres \ominus EON autour d'une tête, peut-être \leq YNK \wedge HTON \odot EON, à l'avvers le faussaire a surajouté la légende \wedge AKY \wedge ON MA \leq .

La seconde est inédite, c'est un bronze de 34 mm de diamètre au bord en biseau laissant voir sur la tranche deux protubérances qui sont les traces d'un moule en chapelet; on lit au droit \odot AN \odot \wedge AKY \wedge \odot N (*Koipocida* ?) au-dessus d'un dessin assez confus par suite d'une oxydation vraisemblablement artificielle, représentation du port ou, peut-être, profil figurant le port avec ondulation de vagues simulant la chevelure, à droite, monogramme MA. au revers A \wedge - \odot \wedge - ...croix coupant la légende et joignant le grénétis périphérique, au centre ovale également coupé par la croix contenant dans les cantons un \triangle déchiqueté — un objet indéterminé et un I.

La troisième pièce que nous avons signalé ailleurs (*P.V. de la Société française de Numismatique*, 1954, p. 243); nous est connue par un galvano que notre confrère le Dr Lefèvre avait pris sur l'original d'argent conservé dans une collection de la région parisienne. La monnaie, dont le module est celui d'un denier de la République romaine, porte au droit une effigie féminine, d'une gravure assez vague rappelant celle d'un didrachme de la Grande Grèce, Naples, Métaponte, Terina ou Tarente. Au revers est représenté un taureau furieux, exactement copié sur celui des deniers de L. Thorius Balbus (Babelon, *Rép. rom.*, II, p. 488) ; ce revers a pu être obtenu par un surmoulage car on distingue, faiblement il est vrai, les traces du différent d'émission qui figure au-dessus du taureau sur le denier romain, A l'exergue, le faussaire a substitué au nom du monétaire la légende \square \wedge AN \odot N ; mais dans celle-ci apparaît son ignorance, il écrit le nom de la ville avec un \odot au lieu d'un O comme dans Ptolémée (II, X, 15) et comme le réclame la forme latine *Glanum*. De plus, contrairement à l'usage antique, cette légende donne le nom de la ville au lieu de l'ethnique au génitif pluriel comme il est de règle générale dans toute la numismatique grecque. Le choix comme modèle du denier de Thorius Balbus n'était pas heureux, car lors de sa fabrication, qu'E. Babelon date des environs de 79 av. J.-C., Glanum avait perdu beaucoup de sa prospérité, il se trouvait dans une période de difficultés, peu propice à des émissions monétaires, dont le témoignage est donné par les constructions correspondant à cette époque, où, au milieu de matériaux très pauvres, abondent les remplois prélevés dans les ruines du Glanum hellénistique. Cette falsification ne peut être antérieure à 1834 date à laquelle l'unique monnaie de Glanum fut publiée pour la première fois.

Saint-Rémy-de-Provence, Novembre 1955.

Numismatique de la Mayenne

par

Robert BOISSEL

1° — Un lot provenant du trésor de la Fauille, conservé au musée de Château-Gontier.

Grâce à la bonne obligeance de M. le duc de Serrant, conservateur du musée de Château-Gontier, j'ai pu examiner un lot de monnaies gauloises intéressantes, provenant de la trouvaille faite en 1855 sur le territoire de la commune de l'Hôtellerie-de-Flée (Maine-et-Loire, arr. de Segré). Comme ce trésor n'a jamais été décrit, mais seulement signalé de manière sommaire, je crois bon de faire connaître ici le lot de Château-Gontier (1) :

Catalogue :

n° 1 bas électrum rougeâtre, poids :	6,80 g
2	6,80
3	6
4	7
5	1,40
6 argent allié	3,30

Les exemplaires n° 1 à 4 sont des statères de bas électrum du type attribué par Muret et Chabouillet, suivis par La Tour, aux Andécaves (2). On y voit au revers le génie à mi-corps tenant les membres du cheval à bras tendus ou hippophore. La monnaie n° 5 est un quart de statère du même type (3). La monnaie n° 6 est

(1) Voir A. Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris 1905, p. 576. Cet auteur indique qu'il y avait 20 statères et 800 quarts de statères au seul type des Andécaves. — Célestin Port, *Dictionnaire historique du Maine-et-Loire*, p. 365. — Parenteau, *Essai sur les monnaies des Namnètes*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, II, 1862, p. 14) et Colbert de Beaulieu (*Monnaies de l'Illon des Vénètes*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1953, p. 22) attribuent ces monnaies aux Namnètes.

(2) La Tour, *Atlas des monnaies gauloises*, Paris 1892, pl. XXI, 6743. — J'indiquerai désormais cette référence par La Tour, suivi de l'indication de la planche et du numéro.

(3) La Tour, pl. XXI, 6745.

classée aux Vénètes, classe IV (4). On peut se demander si elle faisait partie vraiment du trésor de La Faucille, car on n'y a jamais signalé d'autres types que ceux des Andécaves. Il est possible que le donateur, M. O. Madden, ait mêlé cette pièce à celles qui venaient authentiquement de ce dépôt ; en tout cas, je ne crois pas qu'il en fasse partie. Le musée de Vendôme possède douze pièces de cette provenance, que je pourrai peut-être faire connaître prochainement.

2° — Monnaies trouvées à Jublains.

Je possède les monnaies suivantes, recueillies sur le site archéologique de Jublains (Mayenne, arr. de Mayenne, canton de Bais) :

a) un statère d'électrum des Andécaves, pesant 6,86 g, proche de BN 6743 (La Tour, pl. XXI).

b) deux quarts de statère de même alliage et de type BN 6745 (La Tour, pl. XXI), pesant respectivement 1,71 et 1,53 g.

c) un statère d'argent allié des Vénètes, classe I, pesant 6,40 g, du même droit qu'un exemplaire possédé par M. Emile Guibourg, collectionneur à Audierne (5).

d) un statère coriosolite de billon, classe V, pesant 6,21 g ; le coin de droit n'est pas représenté dans la trouvaille de Jersey-9 (1935), mais le coin de revers y est connu (5).

e) une monnaie de potin attribuée aux Catalauniens (La Tour, pl. XXXII, 8124).

f) une monnaie de potin attribuée aux Sénons (La Tour, pl. XXX, 7417).

g) une monnaie de potin attribuée aux Séquanes (La Tour, pl. XVI, 5368).

3° — Les monnaies gauloises du gué de Saint-Léonard.

On a découvert en 1864, à quelques centaines de mètres au sud de Brives, près de Mayenne, quatre monnaies qu'il est bon de rapeler pour étudier la circulation de numéraire gaulois (6) :

a) une monnaie de billon d'argent (variante de La Tour, pl. XXI, 6493), au cheval au galop à gauche foulant un personnage couché.

(4) Voir *Mémoires SHAB*, 1953, pl. I, n° 23-24.

(5) Renseignements communiqués par M. Colbert de Beaulieu.

(6) Voir Chodéau et Sarcus, *Bulletin de la Société d'archéologie, science, arts et belles-lettres de la Mayenne*, 1866.

b) deux monnaies de bronze, imitations du denier d'Auguste au taureau cornupète, légende GERMANVS INDVTILLI L (type La Tour, pl. XXXVII, 9248).

c) une petite monnaie de bronze attribuable à Marseille (La Tour, pl. IV, 2071).

4° — Monnaies du musée de Laval.

Je me suis rendu au musée de Laval, en compagnie de M. Colbert de Beaulieu et, grâce à l'obligeant accueil du conservateur, Mlle Pré, nous avons pu examiner le médaillier et noter les intéressantes provenances que voici :

a) monnaie d'or des Vénètes : en 1875, un statère du type La Tour, pl. XXIII, 6830, a été trouvé à Suette, village de la commune de Seiches-sur-le-Loir (Maine-et-Loire, arr. d'Angers) (7).

b) monnaies d'or des Aulerques Cénomans :

1) en 1893, un statère du type La Tour, pl. XXIII, 6858, a été trouvé à La Brulatte (Laval).

2) en 1877, le même type a été découvert à Angers (Maine-et-Loire).

3) en 1877, au même lieu, Angers, on a trouvé une variante du type précédent, mais dont le droit et le revers sont orientés à gauche (La Tour, pl. XXIII, 6870).

4) en 1877, on a découvert à Saumur (Maine-et-Loire) un statère du type La Tour, pl. XXIII, 6870.

c) monnaies d'or des Aulerques Diablintes :

Une pièce du type La Tour, pl. XXI, 6902 est conservée au musée de Laval, qui doit très vraisemblablement provenir de Jublains (8).

d) diverses :

1) en 1894, on a trouvé à Evron (Mayenne, arr. de Laval), trois monnaies d'argent du type La Tour XVIII, attribuées actuellement aux Carnutes.

2) à Blois, à une date non précisée, a été trouvé un potin La Tour, XXXVII, 9078 variante, attribuée aux Leuques.

Laval, novembre 1955.

(7) Voir *Les monnaies d'or des Vénètes*, dans *Mémoires de la SHAB*, 1954, pl. I, 6830. — Voir aussi, sur la même planche, les différents types des monnaies attribuées en cette étude aux Aulerques Cénomans.

(8) Voir E. Hucher, *L'art gaulois*, I, Paris 1868, p. 12. Cet auteur affirme qu'il n'existait, en 1868, à sa connaissance que deux exemplaires de cette monnaie, l'une dans la collection Barbe, l'autre dans la sienne. Cependant, la Bibliothèque nationale en possède trois exemplaires au Cabinet des médailles : BN 6902 (1,88 g) et BN 6903 (1,85 g), dessinés dans La Tour, pl. XXI et BN 6904 (1,90 g). Il me semble que l'exemplaire de Laval est celui de l'ancienne collection Barbe et qu'il a, par conséquent, été trouvé à Jublains.

" SOUS L'ŒIL D'ODIN "

Il arrive parfois, au cours de recherches bibliographiques, qu'on lise de bien curieux ouvrages, et la définition qu'il faudrait en donner serait trop longue pour en être une. Une excellente et déjà vieille tradition universitaire veut que le chercheur, s'il veut mériter ce nom, apporte du nouveau; apporte des références... et prenne ses lecteurs pour des gens sérieux. Quant à mettre l'histoire en roman, aucun historien digne de ce nom ne s'en est encore mêlé... il faut s'appeler Flaubert, Schiller Shakespeare ou Cervantès pour s'offrir un tel luxe (Et quel spécialiste se servirait de Salammô pour étudier Carthage ? Quel lecteur français ne serait pas choqué de la Jeanne d'Arc schillérienne ?). De l'histoire dans un roman, passe encore; mais de l'histoire mise en « Märchen » un peu à la manière de Grimm ? Les pédagogues ne la destinent en général qu'à un public entre 8 et 12 ans...

J.D. Scriptor s'est intéressé à la civilisation scandinave. Mais son livre, *Sous l'œil d'Odin*, Paris 1953, ne manque pas de surprendre le lecteur, par sa présentation décousue, son style étrange et incorrect au possible, et par son absence pure et simple de doctrine historique ou d'esprit d'analyse. Nous ne dirons pas que le livre est très mauvais, mais nous ne dirons pas non plus qu'il est bon. Il est en effet bien médiocre, comme tout ce qui est le fruit d'une compilation (même consciencieuse !), et les circonvolutions prudentes de l'avertissement ne peuvent éluder les questions qu'on se pose après avoir pris connaissance du contenu.

Etait-il bien utile de concevoir un tel livre ? L'apparat bibliographique n'est pas trop âgé, l'auteur semble avoir quelques notions élémentaires de vieux-norrois, cite quelques fragments de traductions de sagas ici et là, au gré de sa fantaisie. Mais pourquoi diable romancer une mythologie scandinave (déjà trop brumeuse de l'avis de tous les savants) et se donner tant de mal pour brosser de la société divine et humaine de l'époque primitive une espèce de tableau-fiction pratiquement sans valeur ? Explique-t-on la religion ou l'histoire avec une tisane d'anecdotes ? que ne pourrions-nous faire alors à propos des Celtes ?..

Et tout cela pour magnifier ces braves Germains du bon vieux temps païen, piliers de la civilisation indo-européenne, qui ne doivent à rien à personne, pas plus aux Celtes efféminés qu'aux Latins dégénérés... Sancta simplicitas ! Puisqu'il leur accorde l'épithète condescendante de « distingués universitaires », nous renvoyons l'auteur à Magnus Olsen, Eugen Mogk et Jan de Vries (qu'il a oubliés) Georges Dumézil (dont il ignore magnifiquement la *Saga de Hadingus*) Baeksted, et bien d'autres, pour qu'il rajeunisse ses idées et les mette en forme. Il pourra alors nous épargner, dans une prochaine édition, le mystère de son pseudonyme. Et, de notre côté, nous rendrons grâce aux Vikings évolués, oublieux de la bataille de Flourivo, qui permettent actuellement aux Bénédictins de rebâtir Landevennec !

Pierre LE ROUX

Notes d'Archéologie Celtique et Gallo-Romaine IV

STATUE ANTIQUE en HAUTE CORREZE

Le Torse de Lespinat
(commune de Meymac)

par
Marius VAZEILLES

En creusant pour une conduite d'eau, M. Madesclaire, du hameau de Lespinat (commune de Meymac) a rencontré, il y a plus de 50 ans, dans la parcelle gazonnée derrière sa maison, un élément important de statue antique.



Fig. 1. — Torse de Lespinat, vue du dos.

Il s'agissait d'un torse en granit qui, à l'époque, a été pris pour un simple élément de croix.

J'ai signalé cette trouvaille dans mon 3^e cahier archéologique paru en 1936. J'ai alors qualifié le bloc taillé de «tronc d'une belle statue d'homme de forte taille».

Après la trouvaille, le torse a été planté sur le mur de la terrasse de la pharmacie tenue aujourd'hui à Meymac par M. Montlouis. Il a été soudé avec un peu de ciment ce qui a modifié légèrement le départ du tronc au-dessus de la ceinture.

Telle qu'elle est, cette effigie présente les dimensions suivantes : hauteur jusqu'au dessus de l'épaule gauche : 54 cm ; largeur de poitrine d'une aisselle à l'autre : 42 cm, et un peu au-dessous : 37 cm ;

tour du bras gauche : 47 cm près de la cassure ;

tour du bras droit : 51 cm au milieu ;

longueur de ce bras : 21 cm de l'aisselle au coude ;

épaisseur du corps : 26 cm du dos à la poitrine.

Si la face dorsale est bien conservée, par contre celle de la poitrine qui, dans le sol, devait être celle de dessus, présente de nombreuses traces d'usure et même des coups d'air.

Il en est de même de l'avant-bras droit, qui se termine en pointe usée tandis que la section du bras gauche est cassée nettement dans sa partie médiane.

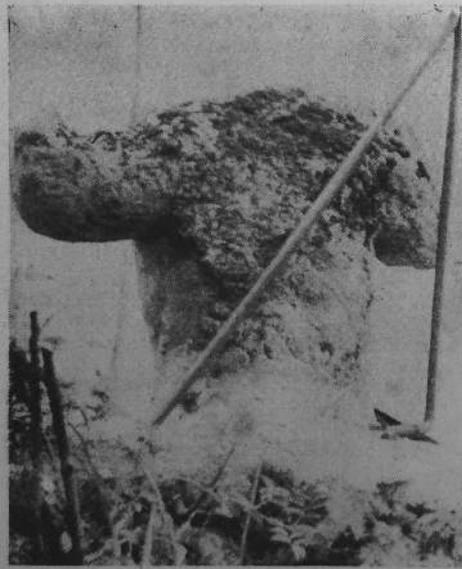


Fig. 2. — Torse de Lespinat, vue de la poitrine.

Je me serai contenté de la publication faite dans mon cahier n° 3 de 1936. Mais dans ma fouille de 1954 aux Cars, près de la salle 15 (commune de St Merd-lez-Oussines), j'ai trouvé un bloc provenant sans aucun doute d'une sculpture très mutilée. La forme de ce bloc de 60 cm de largeur d'épaule, sur 50 cm de hauteur, a beaucoup intrigué mes ouvriers et moi-même ; cette forme curieuse n'a pu être due au hasard. Mais la mutilation a été très grande. Le tronc se trouve très réduit sous le bras droit, par suite de l'enlèvement d'un fort éclat. Il s'arrête d'autre part un peu avant la ceinture, et la tête arrachée a entraîné avec elle le cou et une partie de l'épaule.

Après de nombreuses observations et comparaisons, et après avoir reçu l'avis de nombreuses personnalités, nous avons finalement reconnu une certaine ressemblance entre ce bloc et le torse de Lespinat.

Il s'agit bien du même granit, de la même pose, et sans doute de la représentation d'une même divinité ou du même personnage, ce qui permettrait de penser que le même statuaire de la grande



Fig. 3. — Torse des Cars, vue de dos, sous le bras droit, il marque l'éclat dont l'emplacement est indiqué en blanc sur la deuxième photo.

Vue de la poitrine. En blanc sous le bras droit l'emplacement de l'éclat qui donnait à la poitrine plus de largeur. La tête arrachée a entraîné avec elle le cou et une partie de l'épaule.

époque a reproduit le même sujet. Nous sommes dans ce coin de pays où le granit constitue le socle du terrain et fournit la belle pierre de taille. Meymac et son hameau de Lespinat ne se trouvent enfin qu'à 10 km à vol d'oiseau des Cars.

Mais revenons au torse de Lespinat. M. Michel Labrousse, à qui j'en ai adressé une photographie, m'a écrit qu'il s'agit : « d'une belle pièce qui donne une impression de force et de majesté incontestablement attribuable à une effigie divine qui devait décorer quelque sanctuaire soit public, soit privé ». Notre savant collègue pense que les mutilations subies sont trop graves pour qu'il soit possible de mettre un nom sur le dieu ».

M. Raymond Lantier, conservateur du Musée des antiquités nationales de St Germain en Laye est du même avis, et m'a prié de lui adresser des détails sur la trouvaille, les dimensions, la station. Mon collègue M. Chassaing, pense qu'il s'agit d'un fragment important d'une statue du « dieu au maillet ».

Le quartier est riche en débris de tuiles à rebords et de briques ainsi qu'en tessons de poterie commune et sigillée, en particulier dans les parcelles n° 1346 et 1348.

Exactement, la découverte a été faite à 70 m. à l'ouest de la bordure du n° 1348 et à 60 au sud du tertre n° 1220, tertre que longe un tronçon de chemin antique.

Nous sommes là à 1 km à vol d'oiseau du bourg de Meymac, où la fouille pour les égouts nous a donné des vestiges gaulois, gallo-romains et du haut moyen-âge.

Sur le territoire de la commune qui s'étend sur 8175 ha, j'ai, à ce jour, reconnu 26 endroits avec débris de tuiles et autres vestiges gallo-romains. Plusieurs se répartissent dans le voisinage de Lespinat et de Meymac. Ainsi, dans un rayon de 1 km autour de cet ensemble situé au pied du Plateau de Millevaches et abrité par celui-ci, on rencontre d'abord des coffres funéraires en granit exhumés de la terre au Monteil, à 300 m. à l'est du champ de la statue.

A 200 m. plus loin, autour de la halte de Gassoneix, située dans la parcelle dite *Champ Peyrat*, j'ai trouvé de nombreux vestiges : débris de tuiles, briques et poteries, en particulier dans les jardins de MM. Fourniat aîné et Léonard Couffy, ainsi qu'une monnaie d'argent à l'effigie de Valérien derrière le monument E. Cardot.

Plus au nord, sans sortir du rayon indiqué plus haut, un emplacement de villa est indiqué par un tertre facile à fouiller sur la partie haute du champ du *Vialan*.

Une source a été captée dans le thalweg et a été détournée pour servir à la construction gallo-romaine de l'endroit.

Si nous faisons 2 ou 3 km, nous avons à l'ouest des vestiges de la grande époque, au Goumoueix, et à deux autres stations dans le cirque appelé Combe de Meymac (l'une au sud du hameau du *Bourg*, l'autre au nord du hameau du *Mas Chevalier*).

Vers l'Est tout près de Meymac, une station existait entre la pépinière de *Murets* et la ferme du *Lan* et deux autres ont laissé des traces importantes dans le domaine de *Goudes*.

Mais la longue énumération qu'il me serait possible de faire de proche en proche nous amènerait à parcourir tout le haut pays, celui que je connais le mieux.

Nous sortirions alors du sujet car il est rare que le propriétaire d'un domaine rural dans ma région n'ait pas rencontré dans un de ses champs les vestiges de l'habitation ou de la nécropole de son prédécesseur gallo-romain du II^e ou du III^e siècle.

Meymac (Corrèze) - Octobre 1955.

Vocabulaire Vieux-Celtique (a)

(suite)

* GRAGI, *OS. (10) n. « troupeau, réunion de chevaux », v. iri. *graiç*, gén. *graga*, m. iri. *graiç*, *groiçh*, gl. *equitium*, iri. mod. *graiçh charas*, éc. *graiçh*; composés v. iri. *grafel avertigo* de chevaux (de * *greg-svel*), *grafand*, *grafnan* « course de chevaux » (de * *greg-svend*) — Vendryès, *Rev. Celt.*, 37, 147-148, *graiçhbertaiçh* « palefreniers (best. travaux, occupations) », litt. « ceux qui s'occupent des chevaux », Sjoestedt, *Rev. Celt.*, 44, 181; v. gall. *gre*, gl. *equaria*, *grex equarum*; m. gall. et gall. md. *gre* « troupeaux »; composé m. gall. *cyngre* « rassemblement »; v. corn. m. corn. et corn. *gre* « charas »; composé v. corn. *grelin*, gl. *iacus*, litt. « lac du troupeau » (c.-à-d. « brouillage pour les bêtes », m. br. *gre*, *great*, (Catholicon) « haras de grosses-bêtes », br. mod. *gre*, *grawd*) (avec suffixe collectif); le toponyme gallo-romain *Gregoniacum* cité par Holder, I, 2014 est très douteux; il dérive probablement du lat. *grex*. La racine indo-europ. est * *ger-*, * *geru-* « grouper, assembler »; cf. gr. *ageiro* « je rassemble », *gergera polia* (Hesychius) « désordres », Pokorny *Idg. Wb.* 383 et Walde *Hofmann*, 3 éd. 1928, p. 622 a v. *grux*, signalent des mots baltes et slaves en *gur-* et *g(ü)r-* (par i palatal), lit. *gurgulyš* « épaisissement », *gurgule* « choule, masse », lett. *gurste* « Pjchaknockes (et lit. *greta*, adv. *enobenmanders*, de * *ger-*), russe *gorst* (l. polon. *garca*. Mais la seule correspondance indiscutable est celle de l'italo-celtique; lat. *grex*, *grexis*, par une reduplication réduite, assez peu claire, dans les deux groupes de la racine indo-europ. en * *gre-*. Le celtique a spécialisé le mot au sens de « haras, chevaux », mais le latin *grex* (qui n'a guère subsisté en roman que dans des dérivés ou composés, ex. fr. *grégaire*, *con-grégation*, *se-grégation*, *a-grégation*) n'a que le sens plus général de « réunion d'animaux ou d'individus de même espèce, le troupe » en tant que bétail se disant *pecus* (Maillet). Les correspondances phonétiques indiquées par Stokes, Urkelt, *Sprachschatz*, p. 117, vha. *quarter*, *cortar*, *shorter*, angl. sax. *cordher* « troupeaux », ne sont pas certaines.

* GRAGNI, thème restitué par Stokes, Urkelt, *Sprachsch.*, d'après l'iri. *grain* « chaîne, dégout », *granna* « chaînes », re *in-graightha*, gl. *impliatu*, *in-graighther*, gl. *impliatu*, et le gall. *grain* « lamentation, luctuosus ». On aurait une correspondance balto-slave avec le v. sl. *grava* « Grawa, Schauders », mais la restitution est de toute façon douteuse. Le gall. pourrait bien n'être que *grava* « gravier, aspérité », avec une acception de sens différent. Peut-être pré-indo-européen ?

GRANNOS, latinisé en *Grannus*, nom d'une divinité gauloise attestée par de nombreuses inscriptions dans toute l'Europe occidentale : CIL 5861, 5870, 5871, 5872, 5874, 5876, 5881, 10972, 11963; VI 58; VII 1082; XIII 630, 1082, 2860, 3635, 4129, 4661, 5123, 5424, 6272, 6458, 6462, 7973, 8067, 8217; *Nomenclat.* Nouv. Inscriptions, 27^e BRGK 1837, n° 71, 88 etc. — *Année Epigraphique* 1940, n° 53 (inscription sur vase de bronze, non mentionnée au CIL, découverte en 1812 à Fycklinge, en Suède, publiée par Montelius-Hennrich. Les temps pré-historiques en Suède, 1885, p. 129, p. 129, des marques de potiers, *Grannus*, historiques en Suède, 1885, p. 129, p. 129, des marques de potiers, *Grannus*, et par la toponymie dans le nom de Grand (Vosges) et *Grannica*, *Grannus*, et par la toponymie dans le nom de Grand (Vosges) et *Grannus*, *Grannus*, actuellement Achen (Alsace-Champagne). Cf. en général Ogam, *Aque Granni*, actuellement Achen (Alsace-Champagne). Cf. en général Ogam, 18, 210-212 et 27 22-24. La divinité gauloise est assimilée à Apollon et son rôle solaire est net. On est donc amené à admettre un rapport de parenté entre *Grannus* et le nom trévisin du soleil *Gran*, malgré les objections linguistiques fondées, de M. J. Vendryès, *Rev. Celt.*, 36, 364; « Le nom de

Grannus, il faut le répéter, ne peut pas être le même mot que l'irl. *grían* «soleil», dont le radical contenait en celtique commun un *é* long issu d'une diphthongue *ei*. Les mots irlandais et gaulois peuvent posséder un vocalisme différent, sans qu'on doive obligatoirement conclure à une différence de racine, la preuve archéologique étant trop évidente en elle-même. Le gaulois a fort bien pu altérer, pour des causes indéterminées et invérifiables le vocalisme du *grēna initial.

*GRANON, -I, (G), n. «grain, céréale», v. irl. et m. irl. *gran*, gl. *granum* «grain», irl. et éc. *gráinne*; composé éc. *greillehean* «from stem grainn with -chan suffix, the liquid has changed in the modern form grainn, a little grain, something pulverized» (F. C. Diack, R. C. 44, 109); v. gall., m. gall. et gall. *grawn*, singul. *gronya*; corn. *gronen*, gl. *granum*; m. br. et br. mod. *greun*, singul. *greunenn*, vann. *gran*. On a en m. br. la forme *greunyer* avec pluriel d'intensité, *grynól*, *griniel* (orthographié de diverses manières : *grignol*, *grin-nol*, *gringnel* (qui est, soit une déformation du fr. *grenier*, soit un emprunt de basse-époque au lat. *granarium* avec adjonction d'une finale -el. Le thème est *GRNO- (par r vocalique), dérivé d'une racine indo-européenne en *grē- «ger», exprimant l'idée de «mûrir», de «tomber», cf. gr. *geron* «vieillard», et skr. *grāna* «pourri, vieux», mais *GRNO- est un thème inconnu en grec et en indo-iranien, et les correspondances ne vont pas au-delà de l'italo-celtique, du germanique et du balto-slave. Cf. lat. *granum* (ital. esp. prov. *grana*, fr. *grain*); got. *kauru* «céréale, blé», singul. *kaurno* «grain isolé», got. de Crimée *kor* (pour *korn); v. norr. *korn*, suéd. *korn*; angl. *sax. corn*; v. fris. et v. sax. *korn*, vha. *corn*, chorn «grain», mha. all. mod. *korn*; métaphonie en -ja dans v. norr. *kjarne*; v. sax. (hrén-) *korni*; vha. (fol-) *keurni*; angl. s. x. *cyrnal* «Körnchen»; vha. *kerno*, mha. *kern*, all. mod. *Kern* «noyau, pépin de fruit» et ensuite «élite»; cf. aussi angl. *sax. eicern*, angl. *churn* «butter being as it were the kernel or best portion of the milk»; dan. *kiærne*; v. bulg. *zrdino*, serbe *zrno*; lit. *zirnis* «petit pois», v. pruss. *synre* «noyau de fruit».

GRAVÀ, -ES, (I) f. *GRAVENÀ «gravier, sable», v. irl. *grían* (dissyllabique), m. irl. et irl. mod. *græan*; v. gall. et m. gall. *græan*, gall. mod. *gráin*, gro. gl. *sabulum*, *saburra*, *giarea*; com. *grou*, gl. *hrena*, *myyn*, *groyyn* «pierre de sable, grès»; m. br. *grou*, *grouan(enn)*, *greanenn* «sable», br. mod. *grouan* et *gro*, *grôa* «grèves». Il est difficile de relier au celtique les mots romains d'après v. Wartburg, fr. *grève* qui a encore le sens de «gravier» à l'est de Paris, en champenois, lorrain, et à l'ouest, sous la forme *groue*; fr. *gravas*, *gravois*, prov. *gravena*. Si l'on admet que «l'extension du mot jusque dans l'Italie méridionale interdit d'y voir un mot celtique» on est obligé de considérer que les formes du français et du provençal ont été à peu près certainement transmises par le gaulois étant donné qu'on n'a aucun correspondant latin en face des mots néo-celtiques. Le rapprochement envisagé par V. Henry avec le lat. *friare* (Lexique étym. p. 145) est peu certain. On a une racine indo-européenne *GHRÀU, *GHRU (cf. Pokorny, Idg. Wb. 460, mais la celtique approuverait *GHRU) apparentée à celle du nom du «grain» (cf. ci-dessus). Les correspondances sont multiples, mais assez éloignées, sauf avec le germanique, qui est très riche : cf. principalement v. norr. *grjon* «grain, taillis»; mha. *grien* «gravier», et avec suffixation en -d : v. norr. *grjot*, angl. *sax. grēot* «sable, poussière», angl. mod. *grit* «gravier», v. sax. *grjot* «sable, rivages»; vha. *grjot*, mha. *grjot* (germ. commun *grcuta), d'où le fr. *grès*, all. mod. *Grès*, flam. *grit*, par emprunt au germanique, lit. *gruzdu* «stampien»; slavons lit. *gruda* «embûche de terre». On rapproche le lat. *rudus*, mais Meillet (Dict. étym., p. 834) fournit une autre étymologie Pokorny (op. cit.) propose *gurdus*, mais à titre d'hypothèse seulement. On n'a donc aucune étymologie stable au niveau indo-européen.

TABLE DES MATIÈRES

du tome septième d'OGAM

1955

ARTICLES DE FOND

Fernand BENOIT, <i>Le monde de l'« Au-delà » dans les représentations Celtiques</i>	27
<i>Le thème des bouquets affrontés sur une épée celtique du musée de Bâle</i>	285
<i>Le « dieu accroupi » criophore de Vasoul</i>	357
<i>L'« Epona » de Savoie</i>	360
Marc d'ARUNDEL de BÉDÉE, <i>Emigration Bretonne au IV^e siècle</i>	135
Waldemar DEONNA, <i>Divinité gallo-romaine au Cucullus</i>	245
Jean GRICOURT, <i>Prolegomènes à une étude du dieu Lug. L'oronyme « Soleil-Bœuf », les cultes solaires et le Soleil patron des cordonniers</i>	63
<i>Un « Mell Benniget » gaulois</i>	155
Francis GOURVIL, <i>Le nom propre Marc'h « cheval » (* markos), ses dérivés et composés dans l'anthroponymie bretonne</i>	59
<i>Le mot Ty- « maison » en juxtaposition dans la toponymie bretonne</i>	147
Crug, « tumulus, tertre », et Lia, dans les toponymies bretonnes	219
<i>Ty- « maison » dans la toponymie bretonne Ad-dendum</i>	226
Moguer, Mur « Mur, Murailles », leurs variantes, dérivés et composés dans la toponymie Bretonne	336
Jacques HARMAND, <i>Deux problèmes du De Bello Gallico, I. Qui fut Vercingétoris ?</i>	3
Françoise LE ROUX, <i>Des chaudrons Celtiques, à l'arbre d'Ebus. Lutetia et les Scholies Bernoises</i>	33
<i>Le Cheval Divin et le Zoomorphisme chez les Celtes</i>	101

Pierre LE ROUX, <i>Note étymologique, à propos du Mell Benniget</i>	171
Albert MANIET, <i>Le système verbal et quelques faits connexes du Cath Belalg Duin Bole</i>	123
N. de PIERREFEU, <i>Irmisul et le livre de pierre des Haternsteine en Westphalie</i>	363
Paul QUENTEL, <i>Le prétendu gaulois * mardos, à propos de la thèse du Chanoine Falc'hun</i>	231
<i>A propos des saints Bretons II. Réponse à M. Pierre Trépos</i>	233
<i>Sur quelques mots et toponymes bretons et celtiques :</i>	
VII. — 19. Breton <i>Brentsra'h, Penterc'h, Rosterc'h, 20, Lamplugh</i> (Cumberland), 21. <i>Pol-tross Burn, Cumberland</i>	79
VIII. — 22. Breton <i>lok, log, Sant, San</i> et les noms de quelques saints bretons	173
IX. — 23. Quelques noms corniques : le hundred de <i>Kür'er, Sticker, Bryer, 24. Breton Pennti, Peniti, Leti</i>	239
X. — 25. Les noms de <i>Cancale</i> et de deux localités <i>Winiau et Tomen</i> (aujourd'hui submergés)	267
XI. — 26 <i>Saint Sulac</i>	347
XII. — 27 <i>Lanrigán</i> (I. et V.) 28. <i>Dinard</i> (I. et V.), « la forteresse de l'Ours ou la forteresse élevée, principale » ? 29. — <i>Saint Père-Marc-en-Poulet</i>	387
Émile THEVENOT, <i>Comment naquit Duna, fausse déesse de source ou de l'imprécision en archéologie</i>	129
Pierre TRÉPOS, <i>A propos des Saints Bretons I</i>	331
Joshua WHATMOUGH, <i>Lugdunum and Lugdunensis</i> ..	353

VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE

Genus « bouche, embouchure, estuaire » ; * *Geras* « court » ; * *Gertos* « lait » ; * *Giamos* (= < * *Ga(i)mos*, = < * *Gaiamos*, « hiver » ; * *Glagma* « cri » ; * *Glagon* « lait » ; * *Glanna* « rive, bord de Peau » .. 99-100

* <i>Glanos</i> « pur, propre » ; * <i>Glastos</i> « vert, bleu, gris » ; * <i>Glekkos</i> « élevé, intelligent, sage » ; * <i>Gleivos</i> « brillant, clair » ; * <i>Glendimi</i> « j'éclaircis, je choisis »	193-195
<i>Glenos</i> « vallée » ; * <i>Gléso</i> (= < * <i>Gleisos</i>) « blanc, brillant » ; * <i>Glénemi</i> « je reste accroché, j'adhère » ; * <i>Glomaros</i> « mors, muselière » ; * <i>Glovas</i> « charbon » ; * <i>Glunos</i> « genou »	243-244
<i>Gnavos</i> « connu, remarquable » ; * <i>Gnatos</i> « connu, habitué » ; * <i>Gnos</i> (ou <i>Knos</i>), * <i>Gna</i> (ou <i>Kna</i>) « fille de, fils de » ; * <i>Gobannon</i> « forgeron »	281-283
* <i>Godid</i> « prière » ; * <i>Godid</i> « je prie » ; * <i>Gonemi</i> « je blesse, je frappe » ; * <i>Gopnos</i> < * <i>Goppos</i> « bec » ; * <i>Goremi</i> « je chauffe » ; * <i>Goru</i> « pus, abcès, furoncle »	351
* <i>Govos</i> « faux, mensonge » ; * <i>Gragi</i> « troupeau, réunion de chevaux » ; * <i>Gragni</i> « haine, dégoût ? » ; * <i>Grannos</i> , divinité gauloise assimilée à Apollon ; * <i>Gránan</i> « grain, céréale », * <i>Gravá</i> * <i>Gravena</i> « gravier, sable »	419

CHRONIQUES

CHRONIQUES ANTHROPOLOGIQUES, II, III I

II. Pierre-Roland GIOT, <i>Préférez-vous les bruns ou les blonds ?</i>	85
III. <i>L'avenir devant nous</i>	235
NOTES D'ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GALLO-ROMAINE, II, III, IV :	
II. Jacques GOURVEST, <i>L'oppidum du Mont-Lassois et la tombe « princière » de Vix</i>	89
III. Françoise LE ROUX, <i>Contribution à une définition de l'« Art celtique »</i>	197
IV. Marius VAZELLES, <i>Status antique en Haute-Corrèze. Le forse de Lespnat (commune de Meymac)</i>	415

NOTES D'HISTOIRE DES RELIGIONS I, II :

I. Françoise LE ROUX, [1. Edgar Polomé, <i>La religion germanique primitive reflet d'une structure sociale</i>	255
2. Jan de Vries, <i>Ueber keltisch-germanische Beziehungen auf dem Gebiete der Heldensage</i> ..	256
3. Danielle de Séchelles, <i>L'origine du Graal</i>	257
4. Pierre Lambrechts, <i>Note sur un passage de Grégoire de Tours relatif à la religion gauloise</i> ..	260

II. Françoise LE ROUX, [1. Georges Dumézil, <i>Rituels, indo-européens à Rome</i>	291
2. Emile Thevenot, <i>Le monument de Mavilly (Côte d'Or)</i>	297
3. Waldemar Deonna, <i>Les dodécaèdres gallo-romains en bronze, ajourés et bouletés ; à propos pos du dodécaèdre d'Avenchas</i>	301
4. Jean R. Maréchal, <i>Les pommes d'or du jardin des Hespérides</i>	305
5. Ada Hondius-Crone, <i>The temple of Nehalennia at Domburg</i>	312
BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE, VI, VII, VIII, IX, X, XI :	
Robert BOISSEL, <i>Numismatique de la Mayenne</i>	411
J.-B. COLBERT de BEAULIEU, <i>Notules de Numismatique Celtique VI. 15. Un statère rare trouvé à Redon</i>	97
VII. 16. <i>La ratio de l'or et de l'argent en Gaule indépendante</i>	185
VIII. 17. <i>Le type du lion et du sanglier superposés</i>	227
IX. 13-14. <i>La Caractériscope et les provenances non authentiques. B. Le statère original du musée historique de Bâle</i>	273
C. <i>Le statère contremarqué du musée de Nantes</i>	275
18. <i>Les monnaies des Arvernes à Alésia</i>	278
19. <i>Identité de provenance d'un statère de Vercingétorix et d'un statère d'or anépigraphe des Arvernes</i>	280
X. 20. <i>Un faux statère de Vercingétorix</i>	319
21. <i>Monnaie Carnute ou Biturige ?</i>	322
XI. 22. <i>Les légendes monétaires gauloises à la terminaison en -VS</i>	391
23. <i>Monnaies d'argent des Démovices</i>	394
Henri ROLLAND, <i>Attributions fantaisistes de quelques monnaies de la Gaule méridionale</i>	403
Pierre-Carlo VIAN, <i>Monnaies gauloises inédites ou peu connues II</i>	325
<i>Prix actuel des monnaies gauloises et des livres de numismatique celtique III</i>	230
LIVRES ET REVUES	
Fernand BENOIT, <i>Tombes à coupole Thrace décorées de peintures hellénistiques</i>	96
<i>Documents numismatiques Lybiques sur le cheval et la « tête coupée »</i>	183
Pierre LE ROUX, <i>Attis et Adonis</i>	349
<i>« Sous l'œil d'Odin »</i>	414

SOMMAIRE

Joshua WHATMOUGH, <i>Lugdunum and Lugdunensis</i> ..	353
Fernand BENOIT, Le « dieu criophore » accroupi de Vesoul (fig.)	357
L'« Epona » de Savoyeux (fig.)	360
Nita de PIERREFEU, <i>Irmisul</i> , et le livre de pierre des Externstein en Westphalie (fig.)	363
Paul QUENTEL, Sur quelques mots et toponymes Bretons et Celtiques XII, 27. — <i>Lanrigan</i> (I. et V.) 28. — <i>Dinard</i> (I. et V.), « la forteresse principale, élevée » ou « la forteresse de l'Ours » ?	387
29. — <i>Saint Père Marc-en-Poulet</i>	389
BULLETIN DE NUMISMATIQUE CELTIQUE XI :	
J.-B. COLBERT de BEAULIEU, <i>Notules de Numismatique Celtique XI</i> ,	
22. — <i>Les légendes monétaires gauloises à la terminaison en -VS</i>	391
23. — <i>Monnaies d'argent des Lemovices</i> (fig.) ..	394
Henri ROLLAND, Attributions fantaisistes de quelques monnaies de la Gaule méridionale	403
Robert BOISSEL, Numismatique de la Mayenne	411
LIVRES ET REVUES	
Pierre LE ROUX, « Sous l'œil d'Odin »	414
NOTES D'ARCHÉOLOGIE CELTIQUE ET GALLO-ROMAINE IV :	
Marius VAZEILLES, <i>Status antique en Haute-Corrèze. Le torse de Lespinat (commune de Meymac)</i> (fig.) ..	415
VOCABULAIRE VIEUX-CELTIQUE	
Table annuelle	421

OGAM. — Tradition celtique

Bulletin des Amis de la Tradition Celtique (association déclarée)
2, Rue Léonard de Vinci, RENNES (I-et-V.)
C.C.P. 29.368, Pierre LEROUX, Rennes

Rédaction-Administration : P. LEROUX, Boite Postale 2, Rennes. Pour toute correspondance joindre un timbre ou un coupon-réponse international.
Publication : OGAM paraît par tomes annuels de six fascicules. Les articles publiés ne peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, qu'avec l'agrément écrit de la Rédaction. Les auteurs sont seuls responsables des opinions qu'ils émettent.

Abonnements : il n'est accepté que des abonnements annuels, partant du premier numéro de l'année et automatiquement reconduits, sauf avis contraire de l'abonné, notifié par écrit avant le 1^{er} décembre. Tout abonnement commencé est dû en entier.

Prix de l'abonnement : 1.000 fr., abonnement de soutien, 1500 fr., étranger (et France sous enveloppe), 1500 fr., à verser au C.C.P. 29368, M. Pierre LEROUX, 2 rue Léonard de Vinci, RENNES. Pour tout changement d'adresse, joindre 30 fr. en timbres-poste. Toute demande de renouvellement d'un numéro égaré par la poste doit être faite au plus tard quinze jours après réception du fascicule suivant.

Quelques collections sont encore disponibles à la vente aux prix suivants : tomes I, II (incomplets) et III, 1.200 fr.; tomes IV et V, 1.000 fr.; tome VI, 1.500 fr.; VII, 1.500 fr.

Ce numéro est mis en distribution au mois de décembre 1955.

Revue bimestrielle. Huitième année.

Le Gérant : Odon de COUASNON. Dépôt légal, 3^e trimestre 1955. Imprimerie Granvillaise, 3 rue Clément-Desmaisons, Granville (Manche).